

Rapport n°1:  Verbatim du conseil d'administration du 17 mai 2018		
Rapporteur (s):	Nicolas CHAILLET - Président	
Service – personnel référent		
Séance du Conseil d'administration	28 juin 2018	
Pour délibération	abla	
Pour échange/débat, orientations, av	ris 🗆	
Pour information		
Autre		
Ordre du jour :		

1) Approbation du Verbatim	1
2) Point de situation	2
3) Projets intégrés Région ISITE-BFC	. 31
4) Indemnisation des volontaires participant à une cohorte dans le cadre d'un protocole de recherche financé à l'occasion de projets portés par UBFC (ISITE-BFC, ANR ou H2020)	
5) Projet de labellisation du datacenter régional	. 35
7) Demande de subvention Région : « Ingénieur Manager Tour »	. 42
6) Régime indemnitaire des agents UBFC – filière ITRF	. 45
8) Demande de subvention Région : Projet « Forum Jeunes Chercheurs »	. 51
9) Projet de Finale régionale des « chercheurs entrepreneurs challenges » avec l'AEF	. 51
10) Convention de reversement à la FCS BFC pour Labex et Idefi	. 52
11) Convention de reversement pluriannuel des masters	. 52
12) DU "D2E" et Pépite	. 53
13) Présentation des lauréats MT180	. 54
14) Adhésion d'UBFC à l'association VP-NUM	. 54
15) Questions diverses	. 54



# (La séance est ouverte à 14 h 10 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet, Président de la COMUE UBFC)

-:-:-:-:-:-

**M. Chaillet**.- Je vous propose de commencer ce conseil d'administration. Bonjour à toutes et à tous.

En premier lieu, je voudrais d'abord remercier Madame la Rectrice de Dijon, Frédérique Alexandre-Bailly, pour sa présence cet après-midi et excuser Monsieur le Recteur, Jean-François Chanet. La présence de Madame la Rectrice est liée en particulier au point qui s'appelle « Point de situation », qui relatera notamment le rendez-vous que nous avons eu avec Madame la Ministre il y a trois semaines, rendez-vous auquel les deux Recteurs étaient présents.

Je la remercie vraiment d'être présente cet après-midi pour compléter, corriger le retour que je pourrai vous faire de cet entretien.

## 1) Approbation du Verbatim

**M. Chaillet**.- Auparavant, nous allons regarder le verbatim du dernier conseil d'administration.

Sur ce verbatim, est-ce que vous avez des modifications à apporter ? Stéphanie.

**Mme Benoist**.- C'est en bas de la page 33, dans mon intervention à propos des pôles thématiques. Je disais que c'était PIM qui posait vraiment problème et que j'aurais voulu que nous discutions des autres pôles. Il faudrait donc mettre « posaient » au singulier. Sinon, on pense que ce sont tous les pôles thématiques qui posent problème alors que nous n'en avons justement pas discuté et que je voulais que nous en discutions.

#### M. Chaillet. - D'accord.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de correction ? Non.

Si tel n'est pas le cas et en faisant la correction demandée à l'instant, qui s'oppose à l'adoption de ce verbatim ?

Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Je vous remercie.

**Mme Peyron**.- Par rapport au verbatim, je voulais juste faire remarquer que, comme suite à la demande que j'avais faite, il était bien indiqué que vous nous transmettriez les éléments projetés lors de la présentation du processus d'évaluation des projets région. Cependant, nous n'avons pas eu ces éléments. C'est juste pour vous rappeler de bien vouloir nous les transmettre.

M. Chaillet. - Je le note. Merci.

## 2) Point de situation

**M. Chaillet.**- En ce qui concerne le point de situation, le premier point est important, il s'agit de la réunion que nous avons eue avec Madame la Ministre le 27 avril dernier. « Nous » étant le Président de l'université de Bourgogne, le Président de l'université de Franche-Comté, moi-même, les deux Recteurs, la Ministre Frédérique Vidal, qui était accompagnée d'Anne-Sophie Barthez et de Jean-Pierre Korolitski de son cabinet, ce sont des conseillers, d'Alain Beretz qui est le DGRI (Directeur général de la recherche et de l'innovation) du ministère. Vous savez que le ministère comprend deux directions : la DGESIP et la DGRI. Là, il s'agissait de la DGRI.

C'était à la demande de la Ministre que nous nous sommes rendus à cette invitation. Je dois tout d'abord vous dire que nous sommes restés deux heures avec la Ministre, ce qui témoigne de l'intérêt qu'elle veut bien nous porter. Je vais essayer de vous faire un retour le plus exhaustif et le plus précis possible des échanges que nous avons eus.

Le premier point, est que l'ensemble des membres présents - et moi-même évidemment - ont réaffirmé l'intérêt, l'importance de l'I-Site et de sa réussite. C'était un point important à dire directement à la Ministre. Nous avons ensuite égrainé un certain nombre de points sur la trajectoire d'UBFC qui est, je le rappelle, évidemment la même que celle inscrite dans l'I-Site - il n'y a pas deux trajectoires, la trajectoire inscrite dans l'I-Site est bien la trajectoire d'UBFC - sur un certain nombre de points qui ne sont pas atteints, en particulier un qui est la question des UMR avec les organismes. Les organismes étant l'INRA, le CNRS et l'INSERM, l'engagement dans le dossier I-Site étant qu'UBFC devrait être cotutelle des UMR avec le ou les organismes qui le sont également et les établissements membres étant partenaires associés. C'est ainsi que c'est écrit dans le dossier I-Site.

Ce qui s'est passé, vous le savez, c'est que le CNRS n'a pas souhaité qu'une Comue - puisque la position du CNRS n'est pas spécifique à notre site, c'est une position nationale - soit cotutelle avec le CNRS des UMR concernées sur le territoire national. La raison est que le CNRS souhaite dialoguer avec les cotutelles sur les questions de moyens et qu'une Comue n'a pas les enseignants-chercheurs, n'héberge pas les laboratoires, n'a pas les infras utilisées par les laboratoires. Elle n'est donc pas jugée par le CNRS comme un partenaire en matière de dialogue de gestion.

Je parle là des personnels permanents puisque la Comue embauche évidemment, conformément à la trajectoire, des personnels de recherche non-permanents pour devenir au fil des années un établissement qui compte dans le paysage sur le plan scientifique.

Cela étant, la Ministre a réexpliqué ce que je viens de vous dire. Nous avons dit que, de ce fait, le jalon n'était pas atteint. Du reste, je pense que les établissements membres ne souhaitent pas, au moins pour une partie d'entre eux, être partenaires associés. En tout cas, le CNRS a dit d'emblée qu'il ne souhaitait pas que les Comue, donc que notre Comue, soient cotutelles.

L'INSERM a eu exactement la même réaction. Quant à l'INRA, ils ont tout à fait accepté qu'UBFC soit cotutelle des laboratoires INRA, des UMR INRA avec l'ensemble des établissements membres qui sont également cotutelles. Cela ajoute une cotutelle UBFC. Bien entendu, lorsqu'il s'agit d'une UMR INRA et CNRS, ce n'est pas possible puisque le CNRS ne le souhaite pas.

J'ai expliqué que, de ce fait, la seule solution que je voyais considérant cela, puisque nous sommes bien obligés d'en prendre acte, était qu'UBFC puisse intervenir dans la convention quinquennale. Vous savez que les UMR font l'objet de conventions quinquennales sur un site, avec des annexes laboratoire par laboratoire. Et donc que l'on puisse inscrire dans la convention quinquennale quel est le rôle d'UBFC, bien sûr en conformité avec ses statuts, et qu'UBFC soit cosignataire de la convention sans être cotutelle des laboratoires.

C'est la seule solution que je voyais, c'est donc la solution que j'ai proposée et qui a été acceptée par tout le monde. C'est une solution intermédiaire mais qui ne remplit pas le jalon tel qu'il avait été écrit dans le dossier I-Site, il faut en être conscient.

C'était un premier élément de discussion.

Pour ce qui concerne les conventions quinquennales, elles sont en cours. Elles ne sont pas encore signées. J'espère qu'elles le seront cette année. Ceci peut parfois prendre un peu de temps puisque le début de cette période, c'est le 1er janvier 2017. Les UMR, à ce stade, la convention précédente allant jusqu'à fin décembre 2016, ne sont pas couvertes par une convention mais, chez les uns et chez les autres, elle est en cours de réflexion.

La deuxième question était celle des crédits récurrents des laboratoires. C'est une question importante également puisque, dans la trajectoire I-Site, il est indiqué qu'UBFC gère les crédits récurrents des laboratoires. Sachant que, derrière le mot "gestion", on peut effectivement mettre un certain nombre de choses. Le financement peut être directement à l'échelle d'UBFC, mais cela peut aussi être des choses différentes. En tout cas, pour ce qui nous concerne, la démarche que nous avons engagée ensemble, avec les établissements membres et par l'intermédiaire du pôle fonctionnel recherche, c'est-à-dire de l'ensemble des vice-présidents et responsables des établissements sur le domaine de la recherche, avec la coordination du VP Recherche d'UBFC, c'est d'avoir une politique commune sur cette question à l'échelle du site et en particulier d'avoir une clé de répartition des crédits récurrents qui soit commune à tout le site. Nous en avions déjà parlé. C'est un travail compliqué et c'est un travail qui est pour autant important puisqu'il marque un élément de la politique commune de la recherche à l'échelle du site.

Cette question est donc en cours. Elle fera intervenir également les laboratoires, les pôles thématiques. Il ne s'agit pas, une fois que cette clé de répartition sera établie, sachant qu'elle devra être transparente, claire pour tout le monde, de l'appliquer immédiatement puisque les laboratoires qui se verraient avoir un supplément de financement par rapport aux années précédentes trouveraient cela très bien, mais ceux qui auraient moins trouveraient cela légèrement moins bien. Il y aura donc certainement des biseaux sur quelques années à envisager, mais sachez que c'est à la fois une démarche en cours et une démarche compliquée. La première étape, c'est donc de regarder comment font actuellement les établissements, quelles sont leurs clés, d'essayer de trouver une démarche commune sur cette question.

La Ministre a indiqué qu'une politique commune sur le plan des crédits récurrents consisterait à ce que les établissements définissent ce qu'ils souhaitent y mettre mais que ce soit mis dans un pot commun. Parce que si on applique une clé de répartition commune et qu'un établissement met un et que l'autre met 10, cela va évidemment poser quelques problèmes. Ce qu'il faudrait à terme, c'est que la clé de répartition s'applique de manière indifférenciée et que, concernant l'argent qui est défini par les établissements pour les crédits récurrents, on se préoccupe plus d'appliquer une politique commune pour les laboratoires et moins de rendre 1 à cela qui a donné 1 et 10 à celui qui a donné 10. Je pense que vous voyez ce que je veux dire. Ceci a été l'expression de la Ministre et demande aussi réflexion au cours du temps.

Il y a eu deux interventions des deux présidents des deux universités. Le Président de l'université de Franche-Comté s'est exprimé en disant qu'il fallait faire fonctionner la Comue conformément à ses statuts. Il y a des statuts, il s'agit de les respecter.

Le Président de l'université de Bourgogne a fait état d'un problème et d'une divergence politique entre la Comue et les établissements sur le plan du fonctionnement. La Ministre lui a demandé de préciser exactement de quoi il s'agissait. Il a exprimé le fait qu'au départ, l'idée était que les établissements portent, pour le compte du site, un certain nombre de fonctions fédérales. La Ministre a répondu que c'était une belle idée mais qu'elle ne fonctionnait pas. Elle ne fonctionne pas parce que cela implique que les établissements, les chefs d'établissement et les DGS, soient en permanence aux côtés des services pour - je vais le dire de manière un peu triviale – que les dossiers fédéraux soient suffisamment au-dessus de la pile. Sachant que l'on sait bien que les services ont déjà fort à faire pour précisément faire avancer les dossiers de leur établissement, ce qui est assez naturel.

Elle a donc dit que cela ne fonctionnait pas et que, ce qui devait être fait, c'est un renforcement de l'échelon fédéral à travers des mises à disposition de personnels dans les établissements pour pouvoir faire face à l'augmentation des charges liées aux missions fortes assumées par la Comue, donc par l'échelon fédéral. C'est un message important.

L'autre message important, mais peut-être un peu plus large, qu'elle a rappelé, c'est que pour qu'une structuration fédérale marche, il faut que les membres mettent les moyens nécessaires.

Jusque-là, je n'ai pas dit trop de bêtises ?

**Mme Alexandre-Bailly**.- Il me semble que ce qu'elle a dit sur la mise à disposition, par opposition à la solution qui avait été préconisée au début, c'est que ce n'était pas forcément une mise à disposition physique. C'est-à-dire qu'on peut garder la configuration prévue, donc que ce soit tel établissement qui soit responsable de telle fonction, mais qu'au sein de cet établissement, il y ait des personnels qui soient clairement affectés à la mission pour la Comue de façon à ce qu'il n'y ait pas de dilemmes à résoudre chaque jour entre « est-ce que je fais d'abord cette urgence ou d'abord cette autre urgence ? ».

Il est important de le préciser parce qu'il ne s'agit pas d'envoyer des personnes grossir le siège, mais bien de définir les missions et penser à qui est l'autorité hiérarchique des différentes personnes de façon à ce qu'il n'y ait pas de conflit de loyauté par rapport à leur charge de travail.

**M. Chaillet.**- Sachant que la seule possibilité à ce jour et à ma connaissance, c'est bien la mise à disposition. Il y a un article dans le Code de l'éducation, le 718-14, qui indique que des personnels des établissements peuvent travailler pour le compte du regroupement mais cette disposition – et c'est le ministère qui le dit - doit de toute façon conduire à une mise à disposition pour que les choses soient vraiment claires au niveau des personnels.

C'est sans aucun doute un travail que nous aurons à conduire avec les établissements, évidemment sous réserve que les établissements le veuillent, qu'ils en soient d'accord.

J'ai ensuite évoqué deux points qui sont les suivants.

Tout d'abord le problème de la modification des statuts. Dès lors qu'il s'agit de modifier les statuts pour des raisons vraiment stratégiques et politiques, il est important que cela passe par le processus de modification des statuts que nous avons utilisé à l'occasion de l'entrée de l'ENSAM comme membre fondateur, à travers les conseils puis les CNESER, CNESERAAV des deux ministères pour aboutir enfin à un décret. Le problème, c'est que ceci prend beaucoup de temps, presque une année. C'est légitime lorsqu'il s'agit de faire des modifications substantielles politiques stratégiques des statuts. En revanche, cela l'est moins lorsqu'il s'agit de faire des modifications purement techniques, comme ajouter une phrase, ajouter quelques mots pour permettre quelque chose qu'on ne peut pas faire actuellement. Je pense par exemple à la délégation de signature qui pose un problème pour les UMR dont UBFC n'est pas cotutelle puisque, à ce stade, je ne peux pas déléguer ma signature à ces UMR. Ce type de sujets qui viennent avec la mise en œuvre des compétences de la Comue doivent pouvoir, à mes yeux, être réglés plus vite que le processus de modification des statuts et décrets que je viens d'indiquer.

C'est le message que j'ai fait passer. Or, autant c'est - à ma connaissance - possible pour les universités, autant cela ne l'est pas, ce n'est pas prévu dans la loi, pour les Comue, ce qui est sans doute une erreur. J'ai relu il y a peu de temps le rapport Cytermann sur les regroupements et j'ai constaté que, dans ce rapport, il était dit strictement la même chose. On a besoin de cette flexibilité pour faire évoluer les pratiques en fonction de la prise en charge des compétences.

Le deuxième point que j'ai évoqué est celui des systèmes d'information. Pourquoi ? Parce que dans un regroupement avec des établissements différents, il y a fort à parier et c'est le cas chez nous, que les systèmes d'information soient différents selon les établissements. Je pense par exemple aux systèmes d'information sur la gestion financière, la gestion RH, mais en particulier financières, ce qui est important pour nous pour la gestion des projets. On peut retourner le problème dans tous les sens, quel que soit le système d'information pris à l'échelle de la Comue, cela ne pourra jamais satisfaire tout le monde puisque tout le monde n'a pas le même système d'information. C'est à mes yeux un vrai problème. C'est un vrai problème pour le futur, pour la fluidité des opérations.

Là-dessus, je dois dire que la Ministre a réagi assez vivement en disant que c'était effectivement un vrai problème, qu'elle en avait marre de cette situation qui perdure depuis très longtemps et que le ministère allait peut-être prendre des mesures pour faire en sorte que, cette fois, les établissements s'alignent concernant les systèmes d'information. Il y a tout de même une agence, qui est l'AMUE - sachant qu'elle n'a pas mentionné cette agence – qui produit des systèmes d'information pour l'enseignement supérieur et la recherche. Si tout le monde n'a pas le même système d'information, cela pose un vrai problème pour les regroupements. Elle a donc réagi effectivement assez vivement dans ce qui est, à mes yeux, vraiment le bon sens.

Je ne sais pas ce que le Ministère va faire de ce point de vue. En tout cas, elle a été assez directe sur cette question pour dire qu'il y aurait sans doute des évolutions dans le futur. On sait bien que, pour les laboratoires multi-tutelles, gérer plusieurs systèmes d'information pose tout de même un certain nombre de problèmes. Toutes les personnes qui sont dans cette configuration le savent.

Un dernier point, avant de laisser Madame la Rectrice compléter, concernant la question de la configuration de la Comue. La Ministre a clairement demandé si un processus de fusion était indiqué dans le dossier I-Site. La réponse a été non. Elle nous a alors dit de faire fonctionner les choses comme il est prévu qu'elles doivent fonctionner à ce stade.

Je n'ai peut-être pas été exhaustif, en tout cas ce sont les points principaux que j'ai notés.

Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est que nous avons encore du chemin à faire dans le sens de l'intégration, confère les systèmes d'information que j'évoquais à l'instant et dans le sens d'avoir un soutien de l'échelon fédéral pour pouvoir assumer l'ensemble de ces missions qui, dans une configuration fédérale forte qui est la nôtre en Bourgogne Franche-Comté, montent en charge de manière tout à fait naturelle et évidente.

Madame la Rectrice ?

**Mme Alexandre-Bailly**.- Juste un point pour compléter, avec une touche de gravité supplémentaire. La tonalité de l'échange était très claire, c'est-à-dire qu'elle a commencé pas dire : « on va regarder comment on peut sauver cet I-Site parce que c'est un beau projet et qu'il faut tout faire pour le sauver ». La Ministre et Jean-Pierre Korolitski ont été très clairs sur le fait que le jury savait que la Comue était en retard par rapport aux jalons annoncés dans le projet. Par ailleurs, on a maintenant l'expérience de projets, notamment d'IdEx, qui ont été arrêtés. Il est donc très clair que le risque est très fort de voir l'I-Site disparaître.

À un moment, elle a dit : « vous n'avez rien à perdre sauf l'I-Site, donc essayez vraiment de changer vos façons de faire pour mettre en place un processus de mise à disposition afin que vous ayez les moyens de réaliser votre trajectoire. Sinon, préparez-vous à le perdre. » Ce qui se verra très vite. Je crois qu'il faut insister là-dessus, c'est très important. Vous êtes les administrateurs de cette Comue, il est important que vous receviez ce message. C'est également un message de soutien, un message très positif.

Nous avions tous anticipé que cet entretien durerait trois quarts d'heure ou une heure pour reprendre nos billets de train. On ne s'attendait pas à ce qu'elle passe autant de temps avec nous. C'est un temps extrêmement précieux. Elle a été très à l'écoute et je ne pense pas qu'elle avait la solution avant de nous écouter. Elle a vraiment essayé de penser à ce qui pouvait nous permettre de nous en sortir. C'est donc vraiment une marque de grand intérêt pour le modèle d'UBFC qui est un peu différent des autres modèles qui existent en France.

C'est aussi, là, défendre ce modèle du fédéralisme, mais avec une dose de réalisme à avoir qui est que ce n'est pas gagné du tout et qu'on a plutôt l'impression que là, si on continue dans la trajectoire où nous sommes, c'est perdu. Je crois qu'il faut vraiment l'entendre et qu'il faut savoir quelles vont être les réactions suite à ce rendez-vous avec la Ministre, sachant que – et c'est peut-être un deuxième sujet que vous allez traiter – il y a actuellement une mission de l'inspection générale qui se penche sur la Comue et qui regarde aussi les questions de gouvernance.

Nous sommes donc très observés et très suivis, c'est-à-dire que ce qui se passe en Bourgogne Franche-Comté est connu du grand jury et de la Centrale. Je crois qu'il est très important d'en prendre conscience parce que cela fait des mois qu'on le dit en indiquant qu'on risque de perdre l'I-Site et c'est clair dans l'esprit de la Ministre et de son cabinet.

**M. Chaillet**.- Tout à fait. Merci pour cette intervention. C'est tout à fait vrai, c'est exactement la teneur de ses propos qui sont à la fois une alerte et, en même temps, un véritable message de soutien en disant que, maintenant, il faut vraiment mettre les moyens pour pouvoir faire fonctionner l'ensemble.

Avez-vous des commentaires, des questions ? François.

M. Roche-Bruyn.- Je vais redire ce qu'Alain Bonnin a dit au conseil des membres, puisqu'Alain Bonnin avait reçu mission de représenter les chefs d'établissement qui n'avaient pas été invités à cette réunion. Nous avions donc écrit à la Ministre, aussi bien ENSAM, BSB, UTBM, ENSMM et AgroSup Dijon que nous donnions mission à Alain Bonnin de nous représenter. Alain Bonnin a confirmé les propos que tu as tenus, qui sont ceux que tu as rapportés également au conseil des membres. Il a aussi fait part de son regret que nous n'ayons pas travaillé, dans cette réunion qui était très longue, sachant qu'il a également reconnu l'attention que la Ministre avait porté à ce sujet, mais que peu de temps ait finalement été passé sur les sujets de fond et sur l'enjeu politique autour du sujet, qu'on l'ait regardé beaucoup plus par des sujets de détail, que la réunion ait été très technique et qu'on ait passé trop peu de temps à expliquer quelle était la vision politique.

Or, la difficulté que nous avons et que nous avons souvent exposée, c'est qu'aujourd'hui, le projet que la gouvernance de la Comue veut porter n'est pas celui que les établissements membres ont voulu, sachant que cette question de comment on fait fonctionner le système fédéral et au cœur du débat. Je pense que, là-dessus, la vision qui était celle des établissements fondateurs de la Comue était bien non pas de créer une superstructure énorme en rajoutant des éléments, des agents au sein de la Comue ou en transférant par mise à disposition des agents à la Comue, mais bien un véritable système fédéral qui s'appuie sur les établissements membres pour confier, selon une répartition équilibrée proportionnelle à la taille de chacun des établissements, les missions de gestion pour faire tourner la Comue. D'ailleurs, au conseil des membres, Ghislain Montavon a bien renvoyé au travail qui avait été fait il y a un peu plus d'un an sur le partage des missions entre les établissements et regretté que ce travail n'ait pas été poursuivi jusqu'au bout.

Je vais prendre un exemple concret qui est celui de l'agence comptable. Nous ne pouvons que regretter, aujourd'hui, alors que cela fait 18 mois que nous avons pris une décision sur les modalités de mise en œuvre de l'agence comptable, que cela n'ait pas été mis en œuvre.

C'est là un sujet très technique pour exposer, à travers cet aspect technique, qu'il y a une vision politique qui n'est pas partagée entre la gouvernance de la Comue et la gouvernance d'une bonne partie des établissements membres de la Comue. On est là au cœur du sujet qui est là. Et sans arriver à réunir cette vision partagée, le risque de perdre l'I-Site est effectivement grand.

Ceci se traduit très concrètement par le fait qu'aujourd'hui, le taux d'engagement des crédits I-Site - on va le voir dans le compte rendu de la convention ANR - reste très bas. Il reste très bas justement parce que ce sujet-là n'a pas été abordé. Je note d'ailleurs – et c'est

une petite victoire personnelle - que le seul endroit où cela marche, le seul endroit où le taux de consommation est réel, c'est quand les crédits de l'I-Site ont été délégués aux établissements membres, je veux dire sur la mesure Masters en anglais. Ce que j'évoque là est un autre sujet, mais je voulais dire cela au nom des écoles membres de l'établissement.

**M. Chaillet**.- Concernant l'agence comptable, juste un mot. L'idée était de prendre un cabinet d'audit pour étudier cette évolution. J'ai reçu, il y a quelque temps, un devis de ce cabinet d'audit. On va traiter les choses assez vite.

Il faut aussi que vous sachiez – et c'est une très bonne nouvelle – que nous allons enfin pouvoir recruter un DGS. Il doit arriver le 1<sup>er</sup> juillet. Il est important aussi qu'il soit associé à tout ce travail, c'est essentiel. Il faudra donc que nous étudiions cette opération avec lui. Il arrive bientôt. Je peux vous donner son nom. Il s'agit de quelqu'un qui vient de la Région, qui s'appelle André Pierre. Parmi vous, certains le connaissent peut-être.

Sur les questions I-Site, nous avons pu le vérifier il y a trois semaines, il n'y avait ici aucune commande en souffrance, aucune.

- **M. Roche-Bruyn**.- Cela n'a rien à voir. Ce n'est pas une question de commandes en souffrance. C'est une question qui est tout d'abord organisationnelle. On sait bien, derrière le problème de la non-reconnaissance par le CNRS d'UBFC comme cotutelle, qu'il y a un vrai problème organisationnel dans le dispositif de gestion de nos crédits I-Site pour les laboratoires concernés par la cotutelle. Il n'y a pas de possibilité de délégation de la signature.
  - M. Chaillet. Je l'ai dit.
  - M. Roche-Bruyn. Tu ne l'as pas dit là.
  - M. Chaillet. Je l'ai dit là.
  - M. Roche-Bruyn. Tu l'as dit, pardon.

Du coup, il y a un vrai sujet qui explique pourquoi une partie des consommations de crédits n'avance pas, c'est parce que les commandes ne peuvent pas se faire.

**M. Chaillet**.- Si, je l'ai dit et les commandes peuvent se faire. Il n'y a pas de commandes en souffrance. C'est comme ça, c'est factuel. La faible consommation des crédits ISITE n'est donc pas imputable à l'organisation.

Cela étant, je peux le redire avec toi, je suis totalement d'accord, la question des UMR et des engagements non-assumés par rapport aux jalons que j'ai exprimés tout à l'heure pose un vrai problème de délégation de signature, c'est très clair.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Stéphanie.

Mme Benoist.- Il s'agit d'un propos improvisé ; je suis désolée si je bafouille un peu. Premièrement, en tant que membres du conseil d'administration, nous nous sentons tout de même très impuissants. Cela fait 2 ans que nous voyons qu'il y a des difficultés, cela fait 2 ans que nous essayons de les comprendre. En fait, nous n'avons pas la main sur tout cela. Nous faisons ce que nous pouvons, dans les établissements, pour essayer de rétablir les vérités, des choses comme cela, mais notre situation est assez désolante parce que nous ne pouvons rien faire.

Deuxièmement, on comprend qu'il y a une espèce de ligue des chefs d'établissement, on peut l'appeler comme cela puisque, quelque part, ils n'acceptent pas la tournure que les choses ont prise depuis 2 ans. Mais nous, en tant que représentants du personnel, nous pouvons tout de même dire qu'il y a eu des élections, que l'équipe qui est en place est légitime, qu'elle est le reflet d'un vote et que, quelque part, à un moment, il va falloir que les chefs d'établissement finissent par accepter ce vote.

En fait, on en revient encore et toujours...

M. Roche-Bruyn. - Non! Certainement pas! C'est le fond du problème.

Mme Benoist. - Je n'ai pas fini.

Troisièmement, nous avions tous des positions plus ou moins enthousiastes sur I-Site. On ne va pas refaire le débat, mais le jour où cela va s'arrêter, qui sera responsable ?

En fait, est-ce que les chefs d'établissement se rendent compte de la responsabilité qu'ils portent dans l'échec à prévoir ou que l'on craint d'I-Site ?

Il faudra aussi, à un moment, que vous preniez vos responsabilités face à la communauté, face aux chercheurs qui attendent des financements, etc., face à tout le monde, face à la Région. À un moment, il faudra qu'on s'explique, les uns, les autres. On avait demandé qu'il y ait une réunion entre le conseil des membres et le conseil d'administration, mais il va vraiment falloir qu'on se parle parce que tout se passe – comme on l'a déjà dit plusieurs fois – dans un lieu auquel nous n'avons pas accès, les décisions se prennent sans que nous en connaissions les raisons. Personnellement, j'en ai ras le bol!

**M. Trichard-Comparot**.- C'est toujours dans les périodes où on vit, où on ressent les choses de manière ardente ou affective qu'il faut savoir prendre du recul. On est tous administrateurs autour de cette table. Certains sont élus, d'autres sont nommés par les conseils d'administration qui, je vous le rappelle, sont, dans les établissements, tout aussi légitimes que vous. Ils ont été élus au même moment et avec des taux de participation parfois supérieurs. Donc si vous jouez vraiment sur la légitimité des uns et des autres, je ne pense pas que ce soit le sujet. Je pense que le sujet est effectivement celui que rappelait le directeur Roche-Bruyn, c'est un sujet qui est sur la table et que nous avons collectivement.

Parce que je vous signale que cette Comue dont vous appelez un fonctionnement tel que les statuts sont écrits, a des statuts écrits et validés par nos communautés, par les conseils d'administration de notre communauté; ce sont donc effectivement les pères fondateurs de cette Comue qui les ont proposés. D'ailleurs, pour un certain nombre, ils ont été renouvelés dans leur confiance. Lorsqu'on parle de légitimité à parler sur l'avenir de cette Comue, je pense que c'est le cas d'un certain nombre de personnes et lorsqu'on parle des chefs d'établissement, il n'y a pas qu'eux mais, derrière eux, leur conseil d'administration, leurs vice-présidents, la communauté qui les ont portés à la tête des responsabilités qu'ils occupent et ce pourquoi ils ont un mandat, un mandat qui est de faire en sorte que cette Comue fonctionne telle qu'elle a été décidée et actée dans l'esprit et dans les règles. La légitimité est là, pour les chefs d'établissement.

Lorsque les pères fondateurs rappellent comment – et François Roche-Bruyn l'a très bien rappelé – la Comue a été mise en place par les communautés, ils sont dans leur rôle parce que c'est le mandat qu'ils ont reçu de leurs électeurs et de nos communautés respectives.

Ceci pour un premier point sur la légitimité. C'est vraiment un point que je mets à part.

Il n'empêche qu'il montre bien que le fond du problème est là. Il montre bien qu'il est dans cette double légitimité qui est juste de votre côté mais juste aussi du côté des établissements, qui s'entrechoque. On y assiste depuis 2 ans, je le vois et je le constate comme vous et de manière aussi désespérée. On voit bien que c'est le sujet de fond et, au lieu de le regarder passer, certains chefs d'établissement ont fait des propositions. Parce que c'est finalement le seul point, sur le fond, hormis les éléments de détail, notamment sur les aspects numériques, que l'on partage globalement tous, même si les difficultés sont peut-être aussi de la responsabilité nationale de faire en sorte qu'il n'y ait plus qu'une structure qui propose ce type de logiciel et pas deux. Après, le choix doit être national afin qu'on ne se retrouve plus à avoir des établissements qui fonctionnent avec différents systèmes, ce qui paraît juste pragmatique comme solution, mais cela fait beaucoup d'années que, nous tous,

dans nos communautés, nous constatons cette chose-là et que nous ne voyons rien avancer en la matière.

Toujours est-il que le vrai problème, il est ce qu'on entend du retour de la réunion sur le fond politique et il n'a effectivement pas été suffisamment abordé. J'allais dire qu'il n'y a presque rien de neuf sous le soleil. On sait, depuis 6 mois, que l'un des éléments fondamentaux, c'est : « quelles sont les règles de fonctionnement que nous avons en commun ? » Et, là-dessus, on voit bien qu'il y a un problème, qu'il y a bien quelque chose à faire évoluer.

Des chefs d'établissement ont fait des propositions il y a déjà quelque temps. C'est tout de même l'esprit. Il y a un moment où cette double légitimité qui s'entrechoque, il faudra la régler parce que ce ne sont pas les uns ou les autres qui sont responsables, c'est le collectif. Nous serons donc collectivement responsables d'un échec s'il a lieu. Cet échec, ce n'est pas la faute des uns ou des autres, c'est la faute collective s'il a lieu. Il y a des décisions à prendre, elles sont à prendre entre une légitimité qui vient du bas, donc des établissements d'où procède cette Comue, et une légitimité qui, dans ce cas, vient effectivement du haut et qui s'impose à tous. Mais, dans ce cas, on n'est plus dans une fédération, on est dans un établissement unique, chose que les établissements n'acceptent pas.

## M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres prises de parole?

**M. Lallemand**.- Je vais prendre la parole au nom de l'UFC puisque je suis représentant de l'université de Franche-Comté.

Je vous remercie de votre intervention. Je pense qu'elle avait besoin d'apparaître, peut-être avec les mots qui vous viennent à l'instant, mais elle reflète les discussions qu'il peut y avoir.

Pour l'université de Franche-Comté, nous voulons juste rappeler ce qui a déjà été dit concernant le strict respect des statuts et naturellement cette mise à disposition. Je pense que Madame la Rectrice a bien précisé le mode de fonctionnement de la mise à disposition, c'était tout à fait clair et il me semble que c'est dans cette voie qu'il faut s'inscrire.

## M. Chaillet. - Merci. Madame Clavequin.

**Mme Clavequin**.- Je vais intervenir pour vous dire de façon très franche l'exaspération de la Région. Je vais le dire très clairement car je pense qu'il faut que ce soit exprimé et l'intervention de Madame, tout à l'heure, sous le coup d'une forme d'émotion, a eu le mérite d'exprimer un certain nombre d'éléments.

Je veux déjà dire que jusqu'en 2016, on a collectivement, vous avez collectivement, réussi à unir vos forces. C'était il n'y a pas si longtemps, en 2016. Au regard de l'Histoire, deux années semblent très peu. Et nous avons réussi à obtenir cet I-Site, seule région en implantation multisite qui a réussi à obtenir ce label, ce n'est pas rien. On sait que la structuration, aujourd'hui, de cette région Bourgogne Franche-Comté est particulière. Elle l'est évidemment aussi sur la question de l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche et c'est en cela que la structuration autour de la Comue est importante puisqu'elle vise aussi à garantir une organisation et un développement autour de cette question qui soient équilibrés à l'échelle de cette région.

Il y a deux pieds sur lesquels on doit être aujourd'hui: à la fois renforcer les pôles d'excellence mais aussi renforcer les différents pôles territoriaux qui maillent l'ensemble de la région. Et c'est bien dans ce sens que la structuration autour de la Comue est évidemment centrale, voire indispensable au vu de la particularité de notre région par rapport à d'autres régions qui nous entourent et dont on sait qu'elles ont *a priori* une chance supplémentaire d'avoir de gros centres universitaires et de recherche, ce qui pose moins de questions en termes d'organisation. Il faut aussi le dire.

Il y a eu des succès récents qu'il faut mentionner, les appels à projet du PIA 3 notamment. Mais on sait très bien, aujourd'hui, que cela ne suffira pas à nous hisser au niveau que prône la logique actuelle gouvernementale, ce qui a été très clairement exprimé par le Président de la République il y a quelques mois en arrière sur sa volonté de créer des gros centres universitaires à l'échelle nationale, voire à l'échelle européenne puisque cela a aussi été exprimé dans d'autres lieux.

L'enjeu, pour nous, c'est évidemment I-Site, qui est central, mais c'est aussi, demain, comment on arrive à peser dans la constitution de ces grands centres universitaires et de recherche, sachant qu'il y en aura potentiellement une dizaine et que, mathématiquement, il y a plus de régions que de centres universitaires. Je n'invente rien. L'enjeu pour nous est donc bien celui-là aujourd'hui.

Derrière tout cela, c'est évidemment l'attractivité de nos territoires qui est mise en balance. On est tout de même sur une dimension à la fois politique et à la fois de développement de notre territoire régional qui est évidemment un enjeu central de notre capacité à surmonter les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui au sein de la Comue.

J'entends les interventions des uns et des autres. J'entends qu'il y a des difficultés à la fois techniques, à la fois politiques sur ce qui avait pu être engagé initialement, sur la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Mais la question que nous avons, aujourd'hui, à nous poser, c'est : est-ce que l'on veut ou pas mettre toutes les chances de notre côté pour conserver I-Site ? C'est très basique, mais je pense qu'il est important de le rappeler. L'enjeu, aujourd'hui, est bien celui-là. Est-ce qu'on y arrive ? Est-ce que l'on se donne collectivement la volonté d'y arriver ?

Est-ce qu'on essaie de dépasser les tensions et les problématiques qui peuvent exister aujourd'hui ? C'est en fait la seule question qu'il faut que l'on se pose me semble-t-il actuellement. En cela, la rencontre avec la Ministre a été très claire. En tout cas, les conclusions de cette rencontre ont été très claires : des propositions avaient été faites, certaines ont été mises de côté. Elle a réaffirmé un certain nombre d'éléments, l'organisation autour de la Comue d'une part, les possibilités notamment sur la mutualisation d'autre part. Je pense donc que, maintenant, il faut qu'on avance. On attendait aussi ce rendez-vous collectivement, il faut se le dire, ceci par rapport à des questionnements qui avaient été posés. Maintenant, la rencontre a eu lieu, donc essayons d'avancer.

Je dois vous dire aussi que la Région met, à la fois par choix politique et par choix stratégique, à moyen et long terme, de l'argent. Je vais être un peu triviale, mais elle met de l'argent aujourd'hui dans l'enseignement supérieur et dans la recherche parce que nous y croyons et que nous pensons que c'est un élément central de l'attractivité et du développement de notre région. Je rappelle que nous avons et que nous allons, en fonction des territoires, contractualiser. Nous avons signé le contrat avec Dijon il y a quelques semaines maintenant. Cela va être fait sur Besançon. Cela va être fait dans le Nord Franche-Comté. Cela va être fait au Creusot. Ce sont là les quatre pôles d'excellence universitaires qui sont identifiés aujourd'hui dans l'organisation régionale. Ce choix de la contractualisation est un choix stratégique, c'est-à-dire qu'on souhaite aussi penser l'intervention de la Région à court terme, à moyen terme, voire à long terme et que, dans ces contrats, notamment sur celui qui a été signé avec Dijon Métropole, une grande partie de l'intervention régionale est directement liée à l'enseignement supérieur et à la recherche. C'est un volontarisme fort et, aujourd'hui, nous sommes dans une situation où, finalement, on a l'impression que l'on veut tous arriver au même objectif, en tout cas on peut l'espérer, mais qu'on n'arrive pas à dépasser une situation qui dure depuis de longs mois et qu'on n'arrive pas à trouver les leviers de sortie de crise, ce qui sera de fait extrêmement dommageable à la fois pour l'ensemble de la communauté à l'échelle de la région, mais plus globalement pour la région en tant que telle dans son développement et dans ses capacités de développement et d'attractivité à moyen et long terme.

Le sujet, aujourd'hui, est à la fois évidemment lié à l'enseignement supérieur et à la recherche en tant que tels, mais il est aussi lié plus largement à notre territoire. Cela, je pense

qu'il faut l'exprimer et le dire et qu'il y a derrière l'enjeu *stricto sensu* ESR un enjeu éminemment politique et éminemment important - et je vais le dire très clairement parce que je le crois fortement – pour l'avenir de la région Bourgogne Franche-Comté.

M. Chaillet. - Merci. Je souscris pleinement à cela.

Y a-t-il d'autres interventions ? Pascal.

**M. Gillon**.- Je vais revenir sur l'intervention disant que, dans cette réunion, il n'y a peut-être pas eu assez de dimensions politiques et que vous êtes restés un peu trop sur l'aspect technique. Je vais venir sur un point précis qui a été évoqué. Je ne veux pas y rester longtemps, mais je voudrais tout de même y revenir.

Quand on a eu les élections, toutes les listes qui se sont présentées ont toutes dit clairement que la question de la fusion n'était pas d'actualité. Effectivement, lors d'une réunion publique, le Président Bonnin a évoqué clairement cette piste-là. Il me semble que la plupart des membres du CA se sont déjà exprimés en disant qu'il n'était pas question de dévier de la trajectoire sur laquelle nous avions été élus. Il me semble que la Ministre vient de dire clairement que la fusion n'était pas d'actualité.

Sur ce premier point de politique stratégique qui est vraiment un point important, on peut rediscuter, mais il me semble que, clairement, pour le moment, il n'est pas question de penser à cela, donc autant travailler ensemble sur le système actuel.

#### M. Chaillet. - Merci. Oumhanie.

**Mme Legeard**.- Je rebondis là-dessus parce que je me demande s'il y a un lien entre ce que vous venez d'évoquer, Monsieur Roche-Bruyn, et le problème que vous posez, la question telle qu'elle avait été posée lors du congrès qu'on a eu relevant de la légitimité des établissements, le problème que cela posait à Monsieur Bonnin en particulier et, derrière, la question de la fusion.

En fait, pour tout vous dire, nous avons énormément de mal à comprendre, en tant que personnels de base, représentants d'autres personnels, quel que soit d'ailleurs le lieu où nous nous trouvons. On se demande quel est votre problème. En fait, on n'arrive pas à comprendre où est le problème, pour vous, ce que vous voulez et ce qu'on peut faire pour faire en sorte que vous soyez partie prenante de ce projet qui vient d'être confirmé par l'État, pour lequel nous sommes mobilisés déjà depuis un certain nombre d'années, sachant que nous passons énormément de temps sur cette question de la Comue en étant payés par les contribuables pour faire réussir ce projet.

Qu'est-ce que vous voulez vraiment et qu'est-ce que l'on peut faire pour que vous puissiez, à un moment ou à un autre, nous permettre de travailler ? Parce qu'en fait, on ne demande que ça, il ne nous reste plus que 2 ans, nous voulons réussir ce projet. On est tous là pour le faire réussir. C'est probablement l'un des rares, en France, qui a des chances de réussite compte tenu de sa configuration et de l'intérêt qu'il suscite aujourd'hui.

Etant élue au CNESER, je peux vous dire qu'à chaque fois que je suis dans cette instance, je n'entends que parler des problèmes qui sont liés à des établissements qui défusionnent car ils n'arrivent pas à fonctionner.

J'aimerais donc savoir clairement si vous pouvez m'expliquer ce que vous voulez et comment, d'un point de vue organisationnel, cela pourrait se traduire ici, aujourd'hui, pour que vous soyez enfin partie prenante en tant que chefs d'établissement de cette Comue. Parce que je n'arrive pas à comprendre quel est le problème. J'aimerais pouvoir l'expliquer à toutes les personnes qui ont contribué à ce que je sois élue et qui m'ont demandé de les représenter ici. Je ne suis pas en mesure de le faire. Je ne le sais pas. Je ne comprends pas.

#### M. Chaillet. - Dominique Schauss.

**M. Schauss**.- Je vais m'adosser, dans mon intervention qui sera assez courte, à tout ce qui vient d'être dit. On espère que ces problèmes qui ont l'air d'être réels ont bien été expliqués et compris par la Ministre. Sinon, ce n'était pas la peine d'aller la voir.

Il y a une vraie question politique qui n'est pas celle que j'ai entendue. Je n'ai entendu, de la part de nos collègues de droite, que des questions organisationnelles plutôt techniques. C'est de cette façon que j'ai compris les choses. Il y a tout de même un enjeu politique que Maude a bien rappelé.

Je suis un élu territorial, je représente le Grand Besançon. Je vais vous dire que nous avons l'impression d'être les otages de questions organisationnelles, voire égocentriques – sachant que je ne voudrais pas que mes propos dépassent ma pensée. Mais si on faisait de la politique de cette manière, on serait un pays sous-développé. Je ne veux pas dire par là que tous les politiques sont géniaux, qu'ils sont exemplaires et formidables, mais je suis comme Oumhanie Legeard, j'ai vraiment beaucoup de mal à faire un compte rendu de vos problèmes existentiels.

Pardon de tenir une expression comme celle-ci, mais vu l'enjeu, vu la dramatisation qui a été rappelée et qui a été bien prise en compte par la Ministre, dépassez ces questions. Elles semblent indépassables. Il faut parfois faire des compromis, sinon on n'avancera jamais et on va tous y perdre.

Je le redis et ce sera ma conclusion, je ne voudrais pas que les territoires soient l'otage d'établissements qui n'arrivent pas à s'entendre les uns, les autres, voire de personnes qui n'arrivent pas à s'entendre les unes avec les autres.

## **M.** Chaillet.- François.

**M. Roche-Bruyn.**- J'avoue que si les propos qui ont été tenus par les uns et par les autres, notamment par les représentants des collectivités, ne sont pas compris de la part des chefs d'établissement ou des représentants des chefs d'établissement, c'est peut-être parce que nous ne nous sommes pas forcément bien exprimés. Mais soyons clairs sur ce point. Le modèle fédéral que nous souhaitons et que nous avons toujours voulu – dès le départ – construire, est un modèle qui repose sur une Comue qui reste une petite équipe administrative légère mais qui, pour faire fonctionner les politiques qui sont coordonnées, transférées à la Comue, s'appuie sur les forces vives qui sont dans les établissements selon un mécanisme qui est effectivement, comme l'a rappelé la Rectrice, des agents qui sont dédiés dans les établissements à des missions confiées à la Comue et portées par la Comue. C'est ce que nous voulons comme modèle.

La difficulté, c'est que nous nous sommes mis d'accord, en conseil des membres et en séminaire de conseil des membres, au premier trimestre de l'année 2017, selon des modèles organisationnels, sur des choses très concrètes. Depuis cette période, les choses n'ont pas avancé. Nous ne pouvons que regretter que ce que nous avons mis sur la table et ce que nous avons proposé n'ait pas été animé. Il y a une partie des raisons qui s'explique par le fait que le pilotage de cette affaire ait été confié à la DGS de l'époque et que, depuis, le premier vice-président qui a repris ces missions-là n'ait finalement pas permis d'arriver à un travail opérationnel débouchant. C'est pour cette raison que j'ai pris tout à l'heure l'exemple très concret de l'agence comptable. Parce que cette question de l'agence comptable, aujourd'hui, est portée par un petit établissement (l'ENSMM) qui n'a plus les moyens et la surface administrative pour le mettre en route. Nous avions proposé, il y a plus d'un an, cela fait 18 mois, puisque l'université de Franche-Comté ne voulait pas la reprendre pour des raisons qui lui étaient propres, que ce soit l'université de Bourgogne. Cela fait 18 mois qu'on l'a proposé et cela ne fonctionne pas.

La traduction de la difficulté politique que j'évoquais se fait par le fait que, techniquement, sur ces sujets très opérationnels, rien n'a été mis en place. Mais nous ne pouvons, nous, chefs d'établissement, que regretter que ce que nous avons proposé comme mise en place opérationnelle n'ait pas fonctionné. Nous ne pouvons pas nous mettre à la place

de la gouvernance de la Comue pour mettre en route ces aspects-là, sachant que ce sont des choses très concrètes, très opérationnelles.

En réalité, nous nous sommes heurtés à une autre vision du modèle fédéral proposé par la Comue qui souhaitait consolider une équipe beaucoup plus renforcée en termes administratifs et que les agents des établissements soient en quelque sorte transférés à la Comue. Ce n'est pas ce que nous voulions comme modèle.

En tant que chefs d'établissement, nous ne pouvons que déplorer que, depuis 18 mois, les propositions que nous avons mises sur la place n'aient pas été prises en main par la gouvernance de la Comue pour les traduire et les rendre opérationnelles. Nos DGS en premier lieu ne peuvent que regretter que ces choses-là n'aient pas été mises en place de manière opérationnelle et rapide. Nous avons perdu 18 mois comme cela.

**Mme Legeard**.- Je voudrais qu'on aille plus loin, maintenant que nous avons des éléments de réponse. En fait, vous aviez fait part d'un problème politique. Peu importe mais, personnellement, je trouve qu'il n'y a tout de même pas grand-chose de politique dans cette question, encore que cela puisse se discuter.

Ce que vous proposez, est-ce bien le schéma qui est proposé par Madame la Ministre, qui parle de mise à disposition de moyens par les établissements afin de renforcer les moyens de la Comue pour mettre en œuvre le projet ? Est-ce la même chose ou pas ?

C'est une question pour mieux comprendre encore ce que vous voulez.

Est-ce que ce que vous voulez est exactement ce qu'a proposé Madame la Ministre, c'est-à-dire que les établissements qui sont membres mettent à disposition des moyens, des renforcements au sein des services clairement identifiés, qui travailleraient pour des missions précises au service de la Comue ? Est-ce la même chose ou pas ?

**Mme Courbet**.- Je peux répondre. Je suis la Secrétaire générale de l'ENSMM. Je représente l'ENSMM, mais je représente aussi mes collègues DGS des établissements, puisque nous avons des discussions régulières. Nous n'avons pas été réunis depuis le 21 octobre 2017. C'est juste un point.

Nous travaillons, notamment l'ENSMM. Je peux prendre l'exemple de l'ENSMM parce que c'est l'exemple que je connais. Notre agent comptable est aussi l'agent comptable de la Comue. Notre service RH assure le paiement des salaires des personnels de la Comue. Nous avons donc mis en application ce que souhaite la Ministre, c'est-à-dire une mise à disposition des personnels, des personnels qui sont dans les établissements mais qui travaillent pour le compte de la Comue. Nous le faisons donc.

Lors des différentes réunions que nous avons pu avoir, DGS et Comue, puisque nous en avions une à peu près tous les mois, tous les mois et demi, suite aux décisions du conseil des membres, nous avions travaillé au côté opérationnel de la répartition des compétences dans les établissements, en s'appuyant sur les compétences avérées de certains établissements. Certains ont des compétences plus avérées en matière RH, d'autres en matière de marchés publics, etc. Nous étions vraiment rentrés dans le concret. On était dans le concret, on attendait la mise en place d'un certain nombre de procédures. Nous attendions une coordination de la Comue pour pouvoir œuvrer au sein des établissements.

Donc, nous le faisons, nous n'avons pas attendu pour le faire. Je tiens à le dire. Certains établissements peut-être plus que d'autres, je n'en sais rien. Je ne peux parler qu'au nom de l'ENSMM, mais nous avons mis en application ces choses-là. Nous sommes prêts. Nous attendons. J'ai encore eu des discussions récentes avec mes collègues DGS, nous attendons d'être réunis à nouveau pour pouvoir travailler concrètement pour avancer, tout simplement, et faire en sorte que cette Comue fonctionne de manière opérationnelle.

En tout cas, c'est le message que nous, DGS, souhaitions faire passer par rapport au débat qui a eu lieu précédemment. Nous, nous ne sommes pas du tout dans le politique. Nous sommes dans l'opérationnel, dans le fonctionnement quotidien. Nous encadrons les personnels au quotidien dans nos établissements. Nous leur demandons de travailler pour la Comue. Nous

leur demandons de travailler pour l'école. Ensuite, à nous d'organiser à l'interne. Mais nous avons mis à disposition des personnels. D'ailleurs, autour de cette table, un des personnels a été mis à disposition de la Comue par l'ENSMM. Nous sommes donc prêts, mais nous avons besoin d'une coordination, d'une ligne directrice afin de pouvoir travailler ensemble. C'est en tout cas le message que nous souhaitions faire passer.

**Mme Traxer**.- Je veux déjà dire que je rejoins tout à fait Oumhanie, Stéphanie et la Région.

J'ai l'impression de revenir en 2013, lors d'une rencontre avec le représentant de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui nous avait auditionnés – même si je n'aime ma trop ce mot – au rectorat. A l'époque, Eric Martin était le Recteur. On parlait déjà de fusion. Je faisais partie de la délégation qui représentait l'université de Franche-Comté et, à l'époque, j'avais déjà parlé de la mise à disposition. Vous imaginez donc bien que je suis très heureuse que notre Ministre nous propose cette solution en disant que la fusion n'est pas une solution.

Je rejoins aussi Fabrice Lallemand dans le sens où les statuts ne sont pas faits pour les chiens. Ils sont vraiment là, ils existent. Je crois qu'il faut vraiment s'appuyer sur ces statuts pour faire vivre cette Comue. Je ne comprends pas votre obstination pour la fusion.

(Brouhaha dans la salle)

Vous ne dites pas le mot. Je vais parler, sachant que je ne vous ai pas coupés, je vous demande donc de me laisser terminer, on verra ensuite.

Concernant le conseil des membres, on a demandé, depuis le début du CA, des comptes rendus que nous n'avons jamais eus. Ils ne sont pas sur le site, ce que je peux comprendre. Sauf que nous ne savons pas ce qui se dit. Il est donc difficile de faire une liaison entre les CA et les conseils des membres.

Je rappelle tout de même que, dans les statuts, il est indiqué que le conseil des membres a un avis consultatif, alors que nous sommes bien administrateurs. Il est donc compliqué de faire une liaison, d'avoir des ponts pour savoir ce qui se passe dans ce conseil des membres. Tout ce que l'on peut entendre, c'est à chaque fois des petites guéguerres, des discours que nous ne comprenons qu'à demi-mot. Ce n'est toujours qu'à demi-mot. J'insiste vraiment car c'est fatigant et usant d'y revenir.

Au congrès de septembre ou octobre, nous étions déjà revenus là-dessus avec Monsieur Bonnin qui m'avait dit que j'étais dans l'affecte. Je ne suis pas dans l'affecte, je le dis. Je crois en cette Comue, j'y crois depuis le début. J'ai vraiment suivi ce dossier depuis le début. J'y crois et j'insiste vraiment : on doit respecter les statuts et il faut que cette Comue fonctionne.

Je crois que la Ministre a un très bon discours et qu'il faut suivre ce qu'elle dit. C'est tout ce que j'ai à dire. Merci.

M. Chaillet. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. Trichard-Comparot**.- Merci. Je crois qu'il y a une mésentente sur mes propos. Je n'ai pas parlé de fusion, ceci à aucun moment de mes propos.

Je vais refaire un peu le film, je pense que cela le mérite parce que j'ai entendu tes propos tout à l'heure et je m'inscris en faux. Je ne parlais justement pas de fusion. Et puis je vais répondre aussi aux collectivités parce qu'il est effectivement finalement bon de parler politique autour de cette table. S'il y a bien un sujet – et cela a d'ailleurs été évoqué lors de la rencontre avec Madame la Ministre - sur lequel tous les établissements se mettent d'accord, je rappelle d'ailleurs que cette discussion sur les établissements a lieu depuis 2012, depuis l'élection d'Alain Bonnin et de Jacques Bahi à l'UFC et l'agrégation des autres directeurs et chefs d'établissement, s'il y a bien une chose que tout le monde partageait dès le départ, que tout le monde continue à partager et qui est le fondement même de la situation, c'est que nos

deux régions étaient des petites régions et restent une petite région quoi qu'il arrive. Dans cette situation, il faut permettre à l'ensemble de nos jeunes d'avoir accès à l'ensemble - le plus possible - de l'offre de formation sur le territoire et, à travers cela, pouvoir, lorsqu'un problème a lieu sur des micro-flux – et on sait que ces sujets sont sur la table – faire en sorte que tout jeune de ce territoire puisse avoir accès à l'ensemble de ces formations. C'était le point de la pluridisciplinarité sur l'ensemble de cette grande région.

Le deuxième point, c'est de permettre une recherche dont la massification pourrait atteindre des standards internationaux suffisants pour pouvoir faire en sorte, en allant sur quelques spécialisations sans abandonner les autres sur le bord du chemin, de tirer l'ensemble collectif de la recherche de ce territoire, le tout en relation et en lien avec à la fois les politiques des collectivités, mais aussi celles des entreprises acteurs majeurs de notre grand territoire.

C'est ce qui a été le fondement même du début du rapprochement entre les établissements pour trouver une maison commune et tous les projets étaient sur la table. Certains étaient sur des choses confédérales, d'autres sur des projets de fusion et c'est en partant de ces projets-là que nous sommes arrivés à un compromis historique. C'est ce que nous vivons depuis la mise en place par nos communautés, suite au choix de nos chefs d'établissement qui - je tiens à le rappeler – étaient effectivement légitimes pour le faire, de proposer ce modèle de Comue, modèle de Comue sur la base d'une loi. Une loi qui ne permettait pas tout et qui n'était pas complètement parfaite, qui pouvait aussi avoir des inconvénients.

Lorsque, l'année dernière, le Président Bonnin, par exemple, parlait d'élections directes, d'élections indirectes, je ne rentre pas dans les détails, mais c'est la loi qui imposait qu'en dessous de 11 établissements, il y ait une élection directe et, au-dessus de 11, il y ait des élections indirectes potentiellement. Vous voyez que la loi ne permettait pas tout. Ce que vous dites sur le conseil des membres au sein des statuts, par exemple, c'est la loi qui imposait des limites, voire plus, éventuellement des obligations comme celle de passer le budget et un certain nombre d'éléments. La loi peut parfois être limitante. Lorsque la loi permet d'améliorer le quotidien et la fluidité du fonctionnement de la Comue, dans ce cas, il n'est pas illégitime de pouvoir se remettre autour de la table pour aborder ces sujets-là pour améliorer la fluidité du dispositif.

C'est suite aux problématiques de dysfonctionnements que l'on rencontre depuis un certain nombre de mois que les collègues, à la fois DGS mais également chefs d'établissement, ont fait des propositions - François l'a très bien rappelé -, ceci étant donné que le surplace n'est jamais une bonne solution. Oui, mon chef d'établissement a fait des propositions, du reste partagées. Alain Bonnin n'a jamais fait de propositions qu'il était seul à porter. Il a toujours cherché à rassembler des établissements pour faire en sorte que les propositions soient les plus larges possible. On ne fait évidemment pas toujours consensus mais, de là, peut aussi venir le dialogue, le débat, la discussion et donc également les compromis. Mais le surplace ne le permet pas.

Suite à ces discussions, à un moment est revenue sur la table la question de la fusion. On a tous bien compris que ce ne serait pas la sortie par laquelle nous voulions tous aller - comme quoi le projet initial était bon -, mais qu'il y avait sans doute des choses à améliorer dans notre fonctionnement, ne serait-ce que des choses politiques puisqu'il y a tout de même des soucis de légitimité. On le voit quand certains sujets apparaissent sur la table du conseil d'administration de cette Comue et même au CAc ou au conseil des membres. Il n'est donc pas inutile de se mettre autour de la table pour raboter ou modifier puisque la loi va permettre des évolutions statutaires qui, en plus, auront le mérite de pouvoir - le Président en parlait - ajouter des éléments qui sont techniques et qui aujourd'hui ne peuvent d'ailleurs même pas apparaître puisqu'il faudrait modifier les statuts là encore.

Ce sont là des éléments qui sont politiques, qui sont des éléments de fluidité mais qui ne changent pas le modèle qui est bien celui de la Comue et qui a été rappelé à la Ministre avec la même clarté que ce qu'a dit à la fois le Président Chaillet, que ce je vous dis à l'instant et ce qu'a dit François Roche-Bruyn juste avant.

Sur le plan politique, le projet n'a pas changé. Je tiens donc à rassurer les collectivités sur ce plan. La responsabilité, sur le territoire, les chefs d'établissement et les établissements l'ont prise avec leur communauté au moment de candidater à I-Site à un moment où personne n'y croyait. Aujourd'hui, ces mêmes chefs d'établissement qui, pour certains, d'ailleurs pour la plupart, sont toujours en fonction, ont à cœur d'être avec l'ensemble des autres chefs d'établissement du Copil I-Site et de faire en sorte que nous allions justement jusqu'au bout du projet qui était le nôtre, collectivement et avec vous.

Je ne reviens pas sur le reste des détails, mais comme vous vouliez un fond politique, je vous le donne.

**Mme Legeard.**- Je ne veux pas m'attarder là-dessus, mais je voudrais juste dire à Monsieur Comparot qu'il faudrait qu'on aille un peu plus vite puisque vous avez tout de même mis 2 ans à comprendre que le projet initial voté par l'ensemble de notre communauté était le bon. Il nous reste 2 ans. Excusez-moi, en fait, cela fait même plus de 2 ans que vous parlez de votre projet. Cette idée de fusion, vous l'avez depuis déjà tellement longtemps qu'on ne s'en souvient même plus. Bref! Là, pour l'instant, il nous reste 2 ans, il faudrait donc peut-être que le projet pour lequel nous avons tous voté, en tout cas majoritairement, nous puissions nous donner les moyens de le réussir. Il va donc falloir mettre un petit coup d'accélérateur en essayant de comprendre peut-être un peu plus vite les choses si on veut y arriver.

Maintenant, je m'adresse à Monsieur Roche-Bruyn. Excusez-moi d'insister, parce qu'il est tout de même très important qu'aujourd'hui, on parte d'ici enfin avec une compréhension de ce que nous n'arrivons pas à comprendre depuis 2 ans, puisque j'espère ne pas être la seule. Ceci dit, si c'est le cas, ce n'est pas grave, c'est comme ça.

Si j'ai bien compris ce que vous demandez, ce n'est ni plus, ni moins, ce que souhaiterait la Ministre. Nous sommes d'accord ?

(Approbation de M. Roche-Bruyn)

**Mme Legeard**.- Donc, si on se met tous d'accord pour faire tout ce qu'il faut pour que le cadre qui nous est donné par la Ministre, la feuille de la route de la Ministre, puisse se mettre en place, à ce moment-là, vous êtes d'accord sur le fait que vous allez enfin jouer le jeu de notre Comue avec son projet tel qu'il a été dessiné depuis 2 ans ?

**M. Roche-Bruyn**.- Je pense que nous jouons le jeu - c'est ce que j'ai voulu dire tout à l'heure - du projet depuis le départ, du projet partagé : le système fédéral tel qu'on l'a voulu. La question de la manière dont on met en œuvre d'un point de vue opérationnel, c'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure, ce qu'a dit Sabine Courbet exactement, c'est ce que dit la Ministre et ce que dit l'article 718-14. L'article 718-14, c'est ce dont nous avions demandé la mise en œuvre au premier trimestre 2017 et déjà avant, puisqu'au premier trimestre 2017, nous avons partagé entre établissements la manière de porter telle ou telle mission.

Que dit cet article 718-14 ? Il dit que chaque établissement ou organisme membre désigne, selon ses règles propres et dans le respect des dispositions statutaires qui lui sont applicables, les agents qui sont appelés à exercer tout ou partie de leurs fonctions au sein de la Comue. Ces agents qui demeurent en position d'activité dans leur établissement ou organisme sont placés, pour l'exercice de leur activité, au sein de la communauté d'universités et d'établissements sous l'autorité du président de cette communauté. Cela veut dire que l'autorité hiérarchique reste l'autorité du chef d'établissement auquel appartient l'agent et que l'autorité fonctionnelle, pour les missions qu'il accomplit, est celle du président de la Comue.

C'est ce que nous demandons depuis le départ et nous souhaitons que cela fonctionne. Nous avons d'ailleurs fait des propositions, mais comme l'a dit Sabine Courbet, à un moment donné, il faut qu'il y ait un peu d'animation collective pour que ce soit opérationnel.

- **M. Tatibouët**.- Excusez-moi mais, du coup, j'ai l'impression que le débat tourne un peu en rond, parce que vous voulez exactement la même chose, aussi bien les opposants au Président Chaillet ou à la Comue que les autres. On a tout de même l'impression que c'est une difficulté, c'est-à-dire qu'il va falloir lâcher un peu de pouvoir, de missions.
  - M. Roche-Bruyn. Cela n'a rien à voir.
  - M. Tatibouët. Quelle est l'autre raison ?
- **M. Roche-Bruyn**.- Pourquoi l'agence comptable, dont le travail est fait aujourd'hui à l'ENSMM depuis 18 mois, n'a toujours pas été transférée à la Comue ?
- **M. Tatibouët**.- C'est un problème pratique. Vous devriez pouvoir le résoudre. Ce n'est pas un problème politique.
  - M. Roche-Bruyn. Pourquoi cela n'avance pas ?
- **M. Tatibouët**.- Je ne sais pas. Il faut peut-être poser la question à Nicolas et à Monsieur Prévôt qui vont peut-être arriver à résoudre ce problème. Ce que je veux dire, c'est que cela ne devient pas un problème politique.

On ne voit pas pourquoi on s'acharne sur des problèmes politiques alors qu'apparemment, tout le monde est d'accord pour mettre en œuvre les missions des agents, etc. Si ce sont des problèmes pratiques, on ne voit même pas pourquoi on en discute ici. Le conseil des membres devrait résoudre ce problème. Au moins, il servirait à quelque chose!

**M. Prévôt.**- Si vous le permettez, je vais dire quelques mots. Je veux tout d'abord dire que la discussion du jour est importante et, dans une certaine mesure, inquiétante, parce que l'expression de Madame la Ministre est essentielle et qu'elle doit nous amener à sortir par le haut de l'ensemble des difficultés auxquelles nous sommes confrontés depuis 2 ans. Il faut que nous donnions une nouvelle impulsion à UBFC qui, je le rappelle, est l'établissement cible fixé dans la trajectoire de l'I-Site.

Je voudrais être assez factuel sur le plan technique dans un premier temps pour revenir sur les fondamentaux. La première des choses, c'est qu'UBFC siège est composé 32 personnes aujourd'hui auxquelles il faut maintenant ajouter une cinquantaine de contractuels pour les projets de recherche, qui sont bien sûr au sein des laboratoires de recherche et non ici, ai siège. 32 personnes. Lorsqu'il est dit que nous sommes en train de construire une super structure avec 32 personnes, c'est-à-dire même pas une petite composante d'université, mais l'équivalent d'un gros département de formation et de recherche, il y a excès, pour ne pas dire plus.

Je rappelle qu'UBFC, comme ensemble des établissements, représente plus de 8 000 personnels et, sur le plan budgétaire, autour de 600 millions d'euros si on agrège l'ensemble des budgets des établissements. Sur ces 600 millions, plus de 80 % sont de la masse salariale alors qu'UBFC siège à 1 million de masse salariale tout compris. Sur 17 millions de budget, 15 millions sont des projets de recherche et de formation qui, d'une manière ou d'une autre, sont opérés par les établissements. Cet argent, de façon directe ou indirecte, revient donc dans les établissements. Donc, 17 millions de budget, 2 millions pour faire fonctionner UBFC siège sur 600 millions que représentent les budgets agrégés de l'ensemble des établissements.

Il ne peut donc pas être dit - je le dis sérieusement - que nous sommes en train de bâtir une super structure allant à l'encontre du projet initial de s'appuyer sur les ressources des établissements membres.

Maintenant, ce qui a été conçu depuis 2 ans, c'est effectivement d'avoir une structure administrative suffisante, minimale. Je peux vous dire qu'avec 32 personnes, c'est une structure minimale pour pouvoir coordonner l'ensemble des missions qui grossissent chaque

jour un peu plus - et tant mieux - avec, comme cela a été rappelé par Maude Clavequin, les réussites que nous avons eues des PIA, la formation tout au long de la vie. Récemment, nous coordonnons un projet national sur la fin de vie et les soins palliatifs. Tout cela nécessite que nous structurions le siège d'UBFC avec des personnes qui vont non pas opérer pour les établissements mais assurer la coordination avec les établissements. De ce point de vue, je n'ai moi-même jamais compris l'opposition qui nous est exposée aujourd'hui. C'est-à-dire qu'on ne peut bien entendu en aucun cas agir sans qu'UBFC siège travaille en étroite coopération avec les ressources et les talents qui existent dans les établissements. Il n'a jamais été défendu ici - ou ailleurs - l'idée de constituer une super structure. Je ne vois pas comment on pourrait le faire. Il y a 38 postes dits Fioraso, six ont été placés dans les établissements, il en reste 32. Nous n'avons plus d'autres postes statutaires. Je ne vois donc pas comment nous pourrions prétendre constituer une super structure à partir de 32 postes secs de fonctionnaires. C'est le premier aspect.

Le deuxième aspect, c'est que nous avons toujours défendu le principe de la subsidiarité qui consistait à définir finement qui avait compétence pour décider et opérer. C'est ce que nous avons mis en place avec la chaîne de la dépense et la chaîne RH où il est clairement identifié les responsabilités qui se répartissent entre les services d'UBFC siège, les services des laboratoires, des composantes, des services administratifs des établissements. Nous avons donc effectivement mis en place ce qu'on nous reproche manifestement de ne pas avoir fait.

Je voudrais aussi dire plusieurs choses importantes.

La première, c'est que j'ai bien entendu qu'on me reprochait les 14 mois de l'exercice de DGS par intérim. Je ne demande pas de remerciements, même si je ne suis pas hostile à la reconnaissance. Mais il y a tout de même une dimension assez indécente parce que j'ai fait le job pour faire en sorte que la situation soit sauvée. Je vous le dis franchement. Il y a donc des limites à ce que je peux entendre, je vous le dis. Je ferme la parenthèse mais il y a des limites, parce que je n'ai rien demandé à personne, j'ai seulement essayé de faire en sorte que les choses tournent. Cela mérite *a minima* le respect. On peut être en désaccord mais qu'il y ait du respect.

Ensuite, j'ai présenté l'organigramme administratif d'UBFC siège en Bureau, en conseil des membres, en comité technique, qui est celui partagé avec l'UTBM, et en conseil d'administration. Il a été voté systématiquement par toutes les instances. Me reprocher aujourd'hui d'avoir structuré ainsi les choses alors que cela a également été présenté dans les réunions DGS, me le reprocher aujourd'hui, donc après 14 mois et jamais avant, je trouve cela choquant.

Je vais conclure en disant que le problème politique qui fait que l'on pourrait mettre en danger le projet I-Site mais, plus largement, notre projet collectif, ne peut simplement pas venir du fait que j'ai essayé, que nous avons essayé puisque c'est une œuvre collective, d'organiser les services constitués de 32 personnes pour que nous puissions faire face à nos engagements en développant des stratégies de coopération avec les établissements membres sur la chaîne de la dépense, sur la chaîne RH, sachant que tout cela a été présenté et voté dans les différentes instances. On ne l'a donc pas fait dans notre coin, cela a été présenté ici même. Cela a même été présenté en congrès, rappelez-vous, où il y avait le CAC, le CA, le conseil des membres et un certain nombre de personnes ici présentes. Tout cela, à ma connaissance, n'a pas été remis en cause, bien au contraire si je me réfère à l'état des votes. Et, aujourd'hui, le point clivant qui ferait que nous pourrions perdre l'I-Site et remettre en cause la stratégie générale, ce serait cela ? Non, je suis désolé mais je ne peux pas l'entendre. Je ne peux pas l'entendre et je ne peux pas l'accepter à titre personnel, je dois vous le dire. Encore une fois, il y a des limites et elles ont été franchies.

Pour conclure positivement, je pense qu'on a maintenant, si on se réfère à ce que Madame la Ministre a donné comme orientations, à enclencher ce qu'il est nécessaire de faire. C'est-à-dire que maintenant, l'ossature, qui est encore fragile, je vous le dis car je pense qu'il

manque 10 à 15 personnes, une cinquantaine de personnes pour faire l'ossature générale, va pouvoir s'appuyer sur une vraie volonté des établissements membres de mettre des moyens humains, non pas ici physiquement, jamais personne n'a demandé à ce qu'il y ait des détachements en nombre de personnes physiquement ici, donc des personnes très clairement identifiées dans les établissements pour travailler à 100 %, à 80 % ou à 50 % pour la politique de site, sachant que c'est le schéma organisationnel et c'est dans le document que vous avez voté sur la subsidiarité. Il faut que nous ayons des personnels sur lesquels nous puissions nous appuyer, que les services, ici, comme les relations internationales par exemple, puissent s'appuyer sur des personnes physiquement identifiées dans les établissements qui, ellesmêmes, savent que, dans leur profil de poste, elles vont travailler à temps complet ou pour partie de leur temps pour la politique de site, pas pour nous, pour nous tous, parce qu'UBFC n'est pas UBFC siège. C'est tous ensemble que nous avons une politique à mener, qui est définie par nos statuts, qui est définie par nos ambitions.

Et je voudrais qu'enfin, on lève ces ambiguïtés et que nous allions de l'avant parce que nous avons tout de même des challenges essentiels à mener, sachant que nous avons fait des choses extraordinaires avec des moyens limités. Donc continuons tout de même à croire à notre projet collectif et je rejoins, pour conclure, tout ce qui a été dit. Notre responsabilité est tout de même immense. Nous n'avons pas le droit de faire échouer le projet collectif pour des détails de ce type !

Concernant l'agence comptable, une étude est en cours pour évaluer la meilleure façon de faire, avec un cabinet que vous nous avez vous-même proposé. Vous le savez très bien puisqu'ils sont allés vous voir. Vous savez donc très bien où nous en sommes.

- M. Trichard-Comparot. Au bout de combien de temps ?
- M. Prévôt.- Qui a été mandaté par le conseil des membres pour piloter cette affaire ? Le Directeur général des services de l'université de Bourgogne ! Excusez-moi !
  - M. Trichard-Comparot. Il a fait son job en temps et en heure.
- **M. Prévôt**.- Bien sûr ! Je suis d'accord. Je respecte tout à fait le travail fait, il a été tout à fait investi. Il n'y a donc pas de problème de ce point de vue. On peut en créer, mais il n'y a pas de problème.

Est-ce qu'on va mettre en péril l'université de Bourgogne Franche-Comté et l'ISITE sur la base du positionnement de l'agence comptable ?

J'ajouterai que des moyens ont été donnés à l'ENSMM, soit un poste pour la politique de site plus deux postes financés par UBFC, l'un sur les ressources humaines, l'autre sur l'agence comptable. N'oublions donc pas que des moyens ont été mis - même si je comprends que cela puisse mettre en difficulté l'ENSMM - non pas par les établissements membres mais par UBFC. Sauf si on considère que la dotation de 300 000 € donnée par les établissements sert à financer cela.

Si vous pensez que notre vie, à Nicolas Chaillet et moi, consiste à empêcher l'agence comptable d'aller à l'université de Bourgogne... Excusez-moi, je m'emballe.

## **M. Chaillet**. - Il faut tout d'abord rappeler deux choses.

Je trouve cette discussion tout à fait importante et intéressante parce qu'elle montre en définitive qu'il y a – et j'en suis convaincu - moyen d'avancer. En définitive, les divergences ne sont pas si grandes que cela. On peut parler 1 000 ans de l'agence comptable, mais ce n'est tout de même pas le fondement de l'ambition, sachant que, je le redis, concernant l'agence comptable, nous avons le devis d'un cabinet, qui est le cabinet Deloitte, pour faire cette étude, pour procéder, en 2018, au transfert de l'agence comptable. Très bien.

Sur les mises à disposition, je voudrais dire ici qu'en 2016, avant mon arrivée, il y a déjà eu un travail sur la mise à disposition de personnels pour les écoles doctorales et que

cela n'a pas été possible. J'espère que d'autres peuvent en témoigner. Au niveau de l'université de Bourgogne, cela n'a simplement pas été possible. Les gens ne l'ont pas souhaité.

**Mme Legeard**.- Est-ce que l'on pourrait avoir un bilan qui puisse nous donner tous ces éléments et qui soit transmis à Madame la Ministre, puisqu'elle a demandé qu'on le fasse ? Je propose qu'on l'associe le plus possible, dans la mesure du possible et par l'intermédiaire de Madame la Rectrice, à la suite des événements pour montrer qu'aujourd'hui, nous sommes tous d'accord pour construire ce projet. Puisqu'on s'aperçoit finalement que nous ne sommes pas si loin que cela d'être en accord par rapport à notre projet.

Donc un bilan qui puisse partir du projet initial, des missions qui sont nécessaires pour le mettre en œuvre, des moyens qui doivent être mis à disposition par les établissements, les moyens qui sont réellement actuellement mis à disposition par les établissements, s'il y a des mises à disposition effectives - ce qu'il faut espérer, mais on verra - et ce qui manque actuellement pour que cela fonctionne, quels sont les moyens dont la Comue aurait besoin, aujourd'hui, pour fonctionner.

À ce moment-là, on aura peut-être une vue plus claire sur la suite.

**Mme Alexandre-Bailly.**- Je vous remercie pour cette dernière intervention parce qu'à un moment, une fois qu'on a constaté qu'on est d'accord, il faut se décider et savoir comment on va faire. Sur le « comment on va faire », il y a effectivement une nécessité, pour éviter de se retrouver dans la situation des mises à disposition comme celle de l'agence comptable, de décider pour quand on veut avancer de façon à voir clairement les étapes et voir les choses bouger.

Je pense qu'il y a une très grande nécessité de se donner un calendrier très serré et de donner des signes très manifestes que les choses changent.

On ne va pas penser que deux heures du temps de notre Ministre pour notre cas ne peuvent pas produire cet effet-là. Il me semble donc que la démarche que vous proposez, sauf si d'autres personnes proposent de procéder autrement ou de compléter, est tout à fait bonne. Je pense que tout est prêt ou à peu de chose près et que l'on peut se dire qu'on peut avoir ce document d'ici une semaine afin que je puisse transmettre au cabinet de la Ministre un résumé de ce qui s'est passé dans nos débats aujourd'hui assorti de cette feuille de route à l'intérieur de la feuille de route qui déterminera comment on compte réagir pour mettre en œuvre ce qu'elle a proposé et qui n'a pas été récusé par les personnes présentes.

Le délai d'une semaine est-il raisonnable, Monsieur le Président ?

**M. Chaillet**.- Pour la première partie, oui, pas pour la seconde. La manière dont on va maintenant aller de l'avant prendra un peu plus de temps qu'une semaine.

**Mme Alexandre-Bailly**.- Je crois qu'il faut en discuter et avoir des réponses avant l'été, très clairement.

M. Chaillet. - Oui, absolument.

**Mme Alexandre-Bailly**.- Je pense que le temps de discussion d'aujourd'hui n'est pas inutile parce qu'il ne sert à rien de parler du reste si on ne résout pas ce problème. C'est donc important. Mais il faut maintenant être capable d'écrire des engagements partagés pour pouvoir les mettre en œuvre.

**M. Chaillet**.- La mise en œuvre est importante parce qu'on parle beaucoup d'engagements des uns et des autres, en tout cas de vision politique, mais je rappelle à nouveau que sur les mises à disposition, cela n'a simplement pas été possible, en 2016, sur les écoles doctorales. C'est un fait.

Mais il faut que ça le soit et l'article 718-14 n'est pas une alternative à la mise à disposition, il doit conduire à la mise à disposition, d'après ce que dit le ministère.

- **M. Roche-Bruyn**.- Au niveau juridique, une mise à disposition est un transfert de l'autorité hiérarchique. Ce n'est pas la même chose. C'est pour cela que l'article L718-14 n'est pas une mise à disposition au sens strict.
- **M. Chaillet**.- Non, l'article L718-14 n'est pas une mise à disposition au sens strict, mais la mise en œuvre et ce n'est pas moi qui le dis, je ne suis pas juriste, ce sont les juristes du ministère implique une mise à disposition. Vous avez peut-être un autre son de cloche, mais c'est celui que j'ai.

**Mme Traxer**.- Pour rejoindre Nicolas Chaillet, en 2016, cela n'a en effet pas été possible. Je rappelle qu'une mise à disposition, c'est le décret de 1985. Une vraie mise à disposition est régie par un décret, en tout cas pour les personnels BIATSS. Cette mise à disposition, en tout cas pour les personnels BIATSS qui étaient dans les écoles doctorales, n'a donc effectivement pas été possible - je rejoins ce qui a été dit - parce qu'ils ne voulaient pas respecter ce décret.

C'est en effet bien cadré ; l'agent dépend toujours de l'établissement, comme cela a été dit tout à l'heure, et j'insiste sur le fait que les personnels BIATSS doivent être sous ce décret. Il y a même un exemple de mise à disposition dont je ne sais plus quel est le terme utilisé. Ce n'est pas une convention mais il faut respecter ce décret concernant les personnels BIATSS.

C'est valable également pour les enseignants. C'est pour les fonctionnaires publics d'Etat, pour tout le monde.

**M. Trichard-Comparot**.- En tant qu'établissement concerné, je dois tout de même donner un élément de renseignement sur 2016. En plus des éléments qui viennent d'être donnés, il faut rappeler que certaines personnes concernées en ce qui concerne l'université de Bourgogne étaient des contractuels et que, par statut, elles ne pouvaient absolument pas être mises à disposition, selon l'article précité.

Mme Traxer.- Sauf les CDI.

- M. Trichard-Comparot. Sauf les CDI, ce qui n'était pas le cas.
- M. Chaillet.- Je pense qu'il faut qu'on avance un peu.

Ce que je voulais dire au travers de cela, c'est qu'au-delà des intentions et, en définitive, j'ai l'impression qu'on est plutôt d'accord, qu'on n'est pas très loin d'être d'accord, c'est en plus, me semble-t-il, très exactement ce que nous demande la Ministre. C'est-à-dire, dans le cadre de la Comue, que des actions soient mises en œuvre pour pouvoir faire avancer les choses.

Sur ce point, je voudrais tout de même rappeler que, sur les deux dernières années, un nombre assez impressionnant - je le dis parce que c'est vraiment ma conviction – d'opérations ont été faites, ont été menées avec succès, comme sans doute peu de regroupements ont pu le faire. Il faut le dire. Et ceci se paie aussi avec une quantité de travail des uns et des autres qui est absolument hors du commun, je veux de le dire également pour l'ensemble de mes collègues, que ce soit les vice-présidents ou les personnels. C'est un travail absolument colossal qui a été réalisé et je les en remercie.

Il faut bien que chacun mesure à la fois la quantité de travail et la qualité de travail qui a donné tous les succès que vous connaissez et, je l'espère – c'est d'ailleurs un point à l'ordre du jour -, un prochain succès concernant le datacenter. Mais je ne veux pas l'anticiper. Ceci ne se fait pas en claquant des doigts, cela se fait par un travail énorme qu'il faut rappeler.

Maintenant, pour aller de l'avant, je souscris totalement à la fois à ce qui a été dit par Oumhanie Legeard et par Madame la Rectrice sur la question du bilan des moyens qui ont été mis pour pouvoir mettre en œuvre les projets, mettre en œuvre la Comue. Sachant qu'avec 3 ans d'existence, ce n'est pas tout à fait la même chose qu'un établissement qui a 100 ans d'existence. C'est tout de même une aventure de créer un établissement, fut-il un établissement très particulier tel qu'une Comue. Je l'ai dit et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, il faut vraiment le mesurer, même si je conçois que ce ne soit pas toujours facile. Il faut bien mesurer l'engagement de toutes les équipes sur ce sujet, non seulement l'engagement mais l'intérêt général. Tous ont véritablement le sens de l'intérêt général et je veux le souligner.

Nous allons bien entendu souscrire à cette demande de faire un bilan des moyens qui ont été mobilisés à la Comue, dans les établissements, pour développer les missions qui sont celles de la Comue, d'ailleurs dans le strict cadre de ses statuts.

Deux choses pour terminer.

Il faut tout de même bien parler du vécu, parce qu'il y a les intentions et puis la vie quotidienne. Dans la vie quotidienne, il n'est pas toujours simple d'avoir des réponses lorsqu'on fait la demande à tel ou tel établissement. C'est un fait. Ce n'est pas du tout une accusation ou un procès d'intention, c'est un fait et je peux le comprendre parce que les uns et les autres ont également d'autres choses à faire. Cela passera donc nécessaire par une clarification, dans les établissements, d'une partie des rôles d'une partie des personnels dans le cadre fédéral. Il faut qu'on s'inscrive là-dedans. C'est à nouveau la demande, voire la commande, de la Ministre sur laquelle il nous faut travailler maintenant pour pouvoir faire face à l'ensemble de nos missions.

Je voudrais tout de même faire un rappel concernant le CNRS pour revenir à cette question des UMR. Entre le respect de ce qui avait été construit au départ et la réalité, il peut aussi y avoir des écarts puisque, dans ce qui avait été l'engagement des uns et des autres dans la trajectoire I-Site, il y a l'engagement du CNRS, mais il y a aussi l'engagement des établissements sur la question des partenaires associés qui n'ont, pour un certain nombre d'entre eux, finalement pas souhaité aller dans ce sens. Nous avons donc une responsabilité collective.

Il me semble qu'à l'issue de cette discussion, nous avons une position qui n'est pas loin d'être commune. Allons-y. Nous avons des forces, des atouts, de beaux projets, des réussites qu'on nous reconnaît au-delà du périmètre de la Bourgogne Franche-Comté. Je pense que certains peuvent en témoigner. Allons de l'avant pour notre réussite qui ne peut être que collective, évidemment que collective. À ce stade, nous devons nous concentrer làdessus dans le respect de ce qu'est la Comue et de ses statuts.

M. Hameau et puis Laurence.

**M. Hameau**.- Je crois qu'il n'y a pas de sujet. Je veux dire que le regroupement des deux universités a produit des fruits assez remarquables dans plein de domaines. C'est parce qu'il y a la volonté, la compétence, l'excellence et l'envie d'y aller que cela fonctionne. Làdessus, je pense qu'il n'y a pas de problème et, au niveau de la Métropole, on poussera aussi pour aller dans ce sens.

Mais vous devez être vigilants sur quelques points parce qu'il faut l'entendre, c'est sur les modalités. Sur la stratégie, l'envie d'y aller et l'excellence, il n'y a pas de sujet. Mais vous devez être attentifs aux modalités. Lorsqu'on dit cela, on ne met personne en cause. Ce que vous faites est difficile, il n'y a donc pas à dire que tout cela est facile et que cela se fait tout seul, sachant qu'un nouvel acteur avec deux autres acteurs pour prendre la place, ce n'est pas évident.

Pour autant, et je suis d'accord avec la Rectrice là-dessus, si vous voulez faire grandir la confiance - parce qu'au fond, je le résume de cette façon - au sein de la Comue, il faut absolument, lorsqu'une décision est prise, que vous vous mettiez un calendrier et que vous fassiez un point d'étape lors des CA ou lors des différentes instances que vous avez. Comme on est tous pris par le quotidien, vous avez raison sur ce point, cela vous évitera de dériver

parce qu'on le fait tous. Cela vous permettra toujours d'avoir vos priorités, vos fils rouges et, d'une certaine manière, de rendre compte rapidement sur les choses importantes. Ceci fera grandir la confiance. Je pense que ce point-là est clé et qu'il est valable pour tout le monde ici.

**Mme Legeard**.- Vous parlez des décisions qui sont prises, mais prises par qui et où exactement ?

**M. Hameau**.- Je suis arrivé au milieu et j'ai senti un peu de tensions. C'est le cas lorsqu'on arrive de l'extérieur. Tout le monde était d'accord, mais il y avait tout de même un peu de tensions. Parce qu'il ne faut pas non plus être dans le non-dit et se raconter des histoires, d'accord ?

Si on veut avancer, il faut donc poser les choses. Sur le cas de l'agence qui a été évoqué précisément, il y avait un audit, il y avait ceci, il y avait cela. Je ne sais pas puisque je suis là depuis deux ou trois réunions. Comme il est probable que chacun ait raison de son point de vue, mettons les choses à plat et disons-nous qu'il y a ce sujet à traiter, que c'est une priorité, pas forcément toute de suite pour la Comue au regard des immenses chantiers qu'il y a à conduire, mais cela peut en être une pour un des acteurs de la Comue. Donc si on veut faire grandir la confiance pour cet acteur de la Comue, il ne fait pas considérer que c'est une priorité de second ordre, qu'on va le traiter mais qu'il y a également d'autres choses à faire. Il faut considérer que cela fait grandir la confiance et il faut donc le faire. Il faut, d'une certaine manière, que chacun s'oblige à le faire.

Vous voyez que ce sont des décisions qui se prennent ici, qui se décident ici et, ensuite, il faut, d'une certaine manière, se donner les moyens. Après, cela vous légitime aussi à demander des moyens aux acteurs qui, eux, ont vu que les choses avançaient.

J'essaie de trouver des leviers positifs. Il y a ce dossier mais, au fond, il n'est pas aussi important que cela puisqu'on a fait des choses formidables. D'accord, sauf que pour la confiance, comme on dit, « il n'y a pas d'amour, il y a des preuves d'amour ». Il faut donc, à chaque fois, d'une certaine manière, prouver qu'on s'était dit cela et qu'on est au rendezvous, qu'on l'a fait. Ou alors, on n'est pas au rendez-vous pour telle et telle raison mais, en revanche, on l'a toujours en priorité, c'est toujours dans les tuyaux et ce sera fait à tel moment.

Je pense que c'est un élément clé pour avancer parce que toute belle stratégie qui n'est pas construite sur la confiance, je n'y crois pas trop.

Une deuxième chose. Lors de ma première réunion, je vous avais fait une demande, je la réitère. Je ne la réitère pas parce que je suis de Dijon. Je la réitère parce que je pense que c'est aussi dans les symboles qu'on voit les choses. Je vous l'ai dit, il serait utile que, de temps en temps, la Comue se réunisse à Dijon. De ce fait, vous donneriez des signes d'ouverture. De ce fait, vous atténueriez les antagonismes. De ce fait, vous travailleriez pour votre projet et pour la confiance au sein des équipes.

**Mme Attuel-Mendes**.- Je veux juste faire un petit commentaire. Je suis complètement d'accord avec ce que dit Denis Hameau. Si on prend les mots-clés que vous avez indiqués : confiance mais vigilance, *grosso modo*. Dans ce sens, on est tous d'accord sur le fait que nous avons un projet commun, que l'on soit petit acteur, école, ou gros acteur, université, quel que soit le territoire.

L'idée d'Oumhanie de faire un bilan, qui est reprise par Madame la Rectrice, nous paraît être une idée complètement pertinente. Et justement, lorsqu'on parle de responsabilité collective, de choix collégial, n'hésitez pas à nous associer, en tant que membres, à la rédaction de ce bilan ou pour du complément, de la vérification, de l'aide à la projection sur les choses à mettre en place.

Comme vous n'avez a priori qu'une semaine pour rendre ce tour de force...

## Mme Alexandre-Bailly. - Avec un jour férié au milieu!

## Mme Attuel-Mendes. - Sinon, ce serait moins drôle!

C'est pour vous donner les bonnes volontés des membres, de quelque niveau que ce soit et quelle que soit la légitimité qu'on puisse lui porter, pour notre bonne volonté au service de tous.

## M. Chaillet.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non.

On retient donc cette question du bilan qui a été évoquée, bilan des moyens qui ont été mis en œuvre pour assurer les missions au sein de l'échelon fédéral de la Comue et des établissements. Nous sommes bien d'accord. L'échéance étant... j'ai dit qu'en une semaine c'était faisable, mais peut-être pas. On pourrait se mettre 15 jours ?

**M. Prévôt**.- Je pense qu'il faut dissocier trois aspects. Le premier aspect, ce sont les ressources dont dispose UBFC siège. Ce qui est fait, on va sans doute y revenir puisqu'il y a une commission d'enquête qui est en cours.

Il y a ensuite les moyens que les établissements mettent au service de la politique de site. Tout cela ne dépend évidemment pas de nous, cela dépend de la volonté des établissements de le faire.

Il y a un troisième aspect qui est la projection, c'est-à-dire quelle est, sur l'année 2018 par exemple, ou 2018-2019, la montée en puissance d'UBFC, quelles sont les priorités que nous nous donnons et quels moyens humains les établissements souhaiteraient mobiliser pour accompagner cette stratégie. Il me semble que ceci prend plus de temps et que cela impliquerait, en termes de calendrier, de distinguer ces trois niveaux de bilan/perspectives. Je suis d'accord avec vous, Madame la Rectrice, sur le fait qu'il faut qu'on remonte nos propositions avant l'été. Nous avons un conseil d'administration le 28 juin, il faudrait donc que nous nous donnions ce calendrier très serré pour faire ce travail de façon assez pragmatique. Si vous en êtes d'accord, je pense que ce serait la meilleure façon d'appréhender les choses.

## Mme Alexandre-Bailly.- Il me semble qu'il y a plusieurs choses à faire.

La première chose à faire pour tous les administrateurs de la Comue, c'est qu'il y ait une vision claire sur où nous en sommes en termes de retard sur le contrat qu'on a passé avec l'Etat pour I-Site. Il s'agit donc de reprendre I-Site et de faire comme si on passait à une évaluation intermédiaire en disant où nous en sommes exactement sur chacun des jalons que nous avions donnés. Normalement, ceci est à peu près prêt. Regardons ce qu'on avait dit qu'on faisait, à quel moment et où nous en sommes par rapport à cela. Ceci n'a pas besoin d'un aller-retour avec les établissements, ce sont des données que vous avez.

Ensuite, ce qui va demander un certain nombre d'allers-retours, c'est de recontractualiser entre nous sur les détails pratiques de cette mise à disposition. On a vu qu'il y avait des détails juridiques, il y a aussi des détails de nombre de personnes et d'évaluation de la charge de travail par rapport au rythme auquel on souhaite aller maintenant. Ceci demande de se mettre d'accord ; ce qui veut dire qu'il faut qu'il y ait un travail du côté d'UBFC sur : « à partir du bilan qu'on a fait, voilà ce qu'on estimerait nécessaire aujourd'hui compte tenu de ce qu'on a vu jusqu'à présent du travail qui a été effectué. Voilà ce qui nous semblerait souhaitable, en termes de ressources, à mettre à disposition pour qu'on puisse avancer sur tel et tel point ».

Ensuite, il faut qu'il y ait une discussion avec les établissements pour qu'ils regardent si c'est possible compte tenu de leur propre charge de travail et de leur propre calendrier et qu'on se mette d'accord sur une sous-trajectoire dans la trajectoire de réalisation de cet objectif organisationnel. Ceci demande effectivement à repasser au CA pour qu'il y ait une présentation aux représentants des différentes parties prenantes et cela demande, auparavant, un aller-retour avec les établissements pour regarder ce qui est faisable, sur quoi

on se met d'accord par rapport aux cibles qu'on s'est données.

Pour ce point, si vous pouvez effectivement repasser au CA du 28 juin, après discussion avec les établissements, il me semble que ce sera de nature à se donner une vision de ce qu'on doit faire sur l'année 2018-2019 pour rattraper le retard et pour donner des signes très clairs au jury qu'on est revenu dans le rythme initial et qu'on va aller au bout de cet I-Site parce qu'on y croit.

Ça va faire mal. Il faut tout de même se le dire. C'est-à-dire que les établissements ne vont pas très bien d'un point de vue financier, les personnes qu'il faudrait mettre à disposition sont par ailleurs très occupées. Il faut donc aussi regarder ce qui est faisable compte tenu de l'état réel de chacun des établissements. C'est en regardant en face cette réalité que l'on pourra éventuellement rediscuter en disant que, sur tel point, on demande un petit délai parce qu'on voit qu'on ne peut pas fournir tout de suite. Parce que la Comue n'est jamais que la somme des établissements qui est plus forte ensemble que chacun des établissements seuls. Mais on ne peut pas inventer des ressources qu'on n'a pas. C'est pour cette raison qu'il faut regarder avec les établissements ce qui est faisable et que les établissements regardent entre eux comment se partager le travail qui est à fournir pour arriver à tenir la trajectoire.

Là, on est dans l'ultra-concret et il faut qu'on arrive à de l'organisationnel pur avec le nombre d'équivalents temps plein qu'il faut mettre à disposition sur chacune des missions à tenir pour pouvoir rattraper le retard pris. Ceci demande effectivement un travail des DGS qui ne demandent qu'à travailler ensemble et qui peuvent tout à fait fournir ce type de données.

Mme Courbet. - On est preneurs. On est partants.

**Mme Alexandre-Bailly.**- Le problème, c'est qu'avant le 28 juin, il n'y a pas de coordination. Le nouveau DGS ne sera pas arrivé. La question immédiate à se poser est : comment coordonner ce travail des DGS pour répondre à ces questions qui sont des questions fondamentales de budget et de RH ?

**Mme Courbet**.- Puisque nous sommes dans le concret, nous avions déjà bien avancé en janvier 2017. Nous avions réparti en partie les besoins de la Comue sur les différents établissements en fonction de leurs compétences.

Je propose à mes collègues DGS qu'on se réunisse, qu'on reparte du travail qui avait été effectué à ce moment-là. On ne va pas repartir de zéro puisque le travail a déjà été fait. On doit regarder l'évolution des établissements entre-temps, puisque le monde a changé, le monde change très vite, vous l'avez indiqué. Nous avons des difficultés financières, nous avons également des difficultés en termes de RH, de plafond d'emploi, on les connaît tous. Mais nous étions prêts à faire des efforts et nous l'avons démontré.

Ce que je vous propose, c'est de prendre contact avec nos collègues DGS rapidement, dès ce soir ou dès demain matin, pour voir comment nous pouvons nous organiser, en interne, pour repartir du travail que nous avions fait et puis revenir vers la Comue quand elle aura, de son côté, identifié ses besoins, les besoins exacts. On avait un état des lieux, mais il date de décembre 2016, janvier 2017. Depuis, d'autres projets ont eu des réussites, des besoins autres ont donc pu émerger. On verra également comment on pourra y répondre.

Si vous le souhaitez, je m'engage à prendre contact avec mes collègues DGS. On verra comment on anime cela, sachant qu'il n'y a pas forcément d'établissement porteur. On l'a fait régulièrement, on le fait régulièrement, il n'y a donc pas de souci. Je vous assure que nous pourrions rendre quelque chose relativement rapidement, puis nous reviendrons vers la Comue pour des propositions extrêmement concrètes, pour le coup.

**Mme Alexandre-Bailly**.- Merci. Je voudrais poser une question, parce qu'il faut que l'on parte d'ici en étant d'accord. Êtes-vous d'accord, d'un côté de la table et de l'autre, sur le fait que l'on puisse faire ce travail en chambre séparément, c'est-à-dire d'un côté la Comue

qui regarde ses besoins et, de l'autre côté, les DGS des établissements qui se réussissent ou est-ce qu'il faut travailler ensemble ?

**M. Chaillet**.- Je pense qu'il faut travailler ensemble et partir de la situation actuelle et pas de celle de 2017.

**Mme Courbet**.- La situation d'aujourd'hui, sachant qu'on avait déjà préparé le travail en 2017.

M. Chaillet.- Très bien, cela permettra de le nourrir.

**Mme Courbet**.- On ne part pas de rien, on a une base.

**M. Chaillet**.- Il me paraît important que nous soyons associés à ces travaux et, dès lors que le DGS arrivera, c'est bien entendu lui qui prendra le relais.

Mme Courbet. - Il faut le faire avant, si j'ai bien compris.

M. Chaillet. - On va le faire avant.

**Mme Courbet**.- Il nous faut donc un interlocuteur, un coordinateur aussi côté Comue.

**Mme Alexandre-Bailly**.- Qui, côté Comue, travaille avec les DGS des établissements ?

**M. Chaillet**.- C'est Olivier Prévôt qui travaille avec les DGS des établissements, c'est clair.

(Discussion en aparté entre Mme Alexandre-Bailly, M. Prévôt et M. Chaillet)

M. Chaillet. - De toute façon, il y aura quelqu'un.

**Mme Courbet**.- D'accord.

- M. Prévôt. Monsieur Hameau.
- **M. Hameau**.- Je voudrais comprendre. Ce sont juste des questions de modalités, mais le diable est dans les détails. Si j'ai bien compris, la Comue fait son bilan de manière assez rapide puisque vous avez tous les éléments. Vous appuyez sur le bouton et, quasiment, vous les avez.
  - M. Chaillet. Ce n'est pas aussi simple mais on n'en est pas très loin.
  - M. Hameau. J'avoue que c'est un peu schématique.
  - M. Chaillet. Un peu!
- **M. Hameau**.- En gros, vous avez les éléments, il faut les compiler, regarder tout cela et rebalaver.

L'idée, c'est que l'on puisse faire un bilan rapidement et que l'on puisse aussi donner un état à tout le monde rapidement. Je pense qu'il est important que nous ayons très vite cette vision.

Vous avec deux options. L'une d'elles consiste à aller parfois plus vite tout seul et je pense que c'est la bonne option dans un premier temps. Ensuite, « ensemble on va plus loin », c'est l'option d'après. C'est-à-dire qu'il faut peut-être un peu lâcher prise. Il faut que vous acceptiez que les autres établissements fassent leur propre bilan et vous le fournissent, ce qui ira plus vite.

- **M. Chaillet**.- A ce niveau, il n'y a pas de souci.
- M. Hameau. Et que vous ayez ensuite un temps d'échanges nourrit.
- M. Chaillet.- Il n'y a pas de problème.
- M. Hameau. J'avais compris l'inverse.
- **M. Chaillet**.- Non. Mais ce n'est pas tout à fait la question que posait Sabine Courbet. Sabine Courbet posait la question sur la construction du futur.

Mme Courbet. - Non, j'étais sur le bilan.

- M. Hameau. On est donc plusieurs à comprendre cela.
- M. Chaillet. C'est donc moi qui ai mal compris. Est-ce que tu peux reformuler ?

Mme Courbet.- Ma question était la suivante : comment procède-t-on, là, pour travailler très rapidement et voir comment on peut se répartir le travail entre établissements ?

Je proposais que les DGS se réussissent, repartent du travail préparatoire qui a été fait en janvier 2017, puisque nous avions tout de même identifié des besoins pérennes (marchés publics, aide juridique, les paies, l'agence comptable). Il y avait un certain nombre de domaines bien spécifiques qui font partie des services communs des établissements, sachant qu'on connaît bien le fonctionnement. Il s'agissait donc de repartir de ce bilan, de voir s'il est toujours tenable et ce qu'il est possible de faire dans les établissements. Des compétences pourraient peut-être être transférées des uns aux autres en fonction de l'évolution des personnels et des problématiques auxquelles les établissements ont à faire face. On pourrait ensuite revenir vers vous par rapport à vos nouveaux besoins puisque, de toute façon, les besoins initiaux restent les mêmes. Pour moi, les besoins initiaux tels qu'ils avaient été identifiés sont toujours d'actualité.

Il s'agira donc de revenir vers vous pour les nouveaux besoins que vous aurez pu identifier par rapport aux nouveaux appels à projets auxquels vous avez obtenu une réussite, peut-être d'autres besoins qui ont émergé par rapport à l'organigramme que vous avez mis en place de votre côté. Sur certains points, vous avez peut-être des compétences avérées que vous n'aviez pas en 2017. Et puis on se met d'accord.

**M. Chaillet.**- C'est la raison pour laquelle je disais qu'il est nécessaire que nous participions également.

Mme Courbet. - Voilà, il nous faut un interlocuteur.

M. Chaillet. - Vous l'aurez.

**Mme Courbet**.- Un interlocuteur administratif, pour le coup, parce que là, on a vraiment besoin de quelqu'un...

M. Chaillet. - Je répète que le DGS sera là au 1er juillet.

**Mme Courbet**.- L'idéal serait un DGS. Donc quelqu'un qui a une culture administrative et qui connaît les difficultés que peut rencontrer un établissement au quotidien.

M. Chaillet. - Ce sera le DGS.

**Mme Courbet**.- Cela peut être plusieurs personnes au niveau de la Comue ; je ne sais pas, il faut voir, il faut en discuter.

**Mme Alexandre-Bailly**.- Je vous propose de couper notre calendrier en plusieurs morceaux. Dans le premier morceau, on se donne 15 jours pour que, d'un côté, vous puissiez faire le bilan d'où nous en sommes par rapport à I-Site et que, de l'autre côté, les DGS se réussissent et fassent le point entre eux.

**Mme Courbet**.- On peut travailler par visioconférence. On trouvera un moyen parce que dans les 15 jours, ce sera compliqué.

**Mme Alexandre-Bailly**.- Oui, vous n'êtes pas obligés de faire des kilomètres.

**Mme Courbet**.- On peut trouver d'autres moyens techniques.

**Mme Alexandre-Bailly**.- Comme cela, vous êtes prêts à discuter. Et puis une fois que le bilan est communiqué, vous vous réunissez (Comue plus DGS) et vous regardez ensemble comment vous allez pouvoir préparer une discussion politique pour que des décisions soient présentées dans les instances.

**Mme Legeard**.- Je voudrais rebondir sur le dernier point que vous venez d'évoquer. Une fois qu'on aura tous les éléments, il va falloir préparer la décision politique. Comment sera prise cette décision ? Comment sera associé le conseil d'administration ? Est-ce que le conseil des membres sera associé ?

Le problème, comme vous l'aurez compris, c'est que nous avons un vrai manque de transparence et de communication entre, d'une part, le conseil d'administration et, d'autre part, le conseil des membres. On n'arrive pas à discuter. Heureusement que Monsieur Roche-Bruyn nous donne de temps en temps quelques éléments d'information, même si on a parfois beaucoup de mal à les comprendre. Mais aujourd'hui, je crois qu'on a bien compris.

Du coup, est-ce qu'il serait possible de ne pas omettre de bien préciser ce point ? Parce qu'il est extrêmement important d'aller jusqu'au bout de la discussion afin que nous ayons une vision claire. Merci.

**Mme Alexandre-Bailly**.- On a en ligne de mire le CA du 28 juin. D'ici le CA du 28 juin, j'imagine qu'il y aura eu un conseil des membres, vous en avez suffisamment souvent et en tout cas avant les CA. Au CA du 28 juin, ce travail technique sera remonté au niveau des établissements qui auront pu regarder ce qu'ils peuvent se permettre de faire compte tenu de leurs moyens et, selon les dates de leurs propres instances, ils auront pu en parler dans leurs instances ou pas.

Comme prévu dans le fonctionnement normal, le conseil des membres en rediscutera et on peut éventuellement lui demander de remettre aux membres du CA un avis écrit, suite à ce conseil, afin que vous ayez l'information.

Est-ce que cela semble possible aux représentants des membres ?

M. Chaillet.- Le prochain conseil des membres a lieu le 4 juin.

- M. Gillon.- Cela fait 2 ans qu'on le demande et qu'on ne l'a pas.
- **M. Chaillet**.- Ce qui a été refusé, c'est le verbatim. C'est ce que vous aviez demandé. Le relevé des conclusions est sur le site UBFC.

**Mme Alexandre-Bailly**.- On ne va pas rentrer dans d'autres discussions, mais il ne s'agit pas de faire remonter les verbatim. Il s'agit d'avoir un relevé de conclusions qui soit utile aux administrateurs pour se positionner compte tenu de ce que les membres auront dit en conseil des membres. C'est ce qui est important. Il faut laisser les gens discuter comme ils veulent pour aboutir à leur décision.

Du coup, comme le prochain conseil des membres aura lieu le 4 juin et qu'il n'y en aura pas d'autre avant le 28 juin, il faut qu'il y ait eu ces discussions en commun entre les DGS et UBFC auparavant pour faire des propositions au conseil des membres.

Est-ce que cela vous convient ?

Mme Courbet.- On aura sûrement des problèmes de coordination d'agenda.

**Mme Alexandre-Bailly**.- De toute façon, on en est aux nuits! Entre-temps, nous avons également quelques "trucs" à faire.

**M. Chaillet.**- Je veux tout de même redire de manière tout à fait claire que nous ne sommes plus - et c'est fort heureux - dans la situation de 2017. Il faut donc absolument considérer la configuration actuelle de la Comue. Il est évident que les discussions qui ont eu lieu en 2017 sont utiles, mais revenir en 2017, c'est refaire un pas en arrière d'un an et demi. Il faut considérer la configuration d'UBFC aujourd'hui telle qu'elle a été votée dans toutes les instances.

**Mme Alexandre-Bailly**.- Vous pouvez éventuellement avoir quelques allers-retours de questions et de réponses pendant vos travaux de part et d'autre.

M. Chaillet. - Evidemment.

Mme Alexandre-Bailly. - Parfait.

- **M. Trichard-Comparot**.- Il ne serait peut-être pas inutile d'anticiper et, si besoin, d'en rajouter un.
  - M. Chaillet.- On verra, entre le 4 et le 28 juin, s'il faut rediscuter.

Mme Alexandre-Bailly. Oui, vous pouvez peut-être prévoir une date.

Par ailleurs, sachant que c'est une proposition que j'ai déjà faite et que je réitérerai aux présidents et aux chefs d'établissement qui ne sont pas là, les Recteurs sont à votre disposition en tant que médiateurs pour vous aider, y compris au conseil des membres si vous le souhaitez. Parce que je ne sais pas si vous l'avez compris, mais nous sommes très préoccupés et nous sommes prêts à tout ce qu'il faut pour vous aider à faire en sorte de garder cet I-Site.

**M. Chaillet**.- On avait déjà eu cette proposition. Merci de cette proposition. Je pense qu'elle est fort utile et qu'elle pourrait, dans la période de juin, être tout fait utile pour encadrer nos discussions et partager l'information.

Concrètement, est-ce que cela veut dire que vous pourriez, l'un et l'autre, venir au conseil des membres du 4 juin ?

Mme Alexandre-Bailly. - Si vous nous invitez.

M. Chaillet. - Pour moi, il n'y a pas de problème.

Mme Alexandre-Bailly.- Il faut que tout le monde soit d'accord.

**M. Chaillet**.- Est-ce que vous êtes d'accord ? Je m'adresse aux représentants des chefs d'établissement puisque les chefs d'établissement ne sont pas tous là.

(Approbation générale des représentants des chefs d'établissement)

Mme Alexandre-Bailly. - C'est guand?

M. Chaillet. - Le 4 juin à 14 h 30.

**Mme Alexandre-Bailly**.- Je viens de vérifier et on ne peut absolument pas venir à cette date. On est à Hambourg avec le Ministre de l'Education allemand. On peut proposer une autre date de réunion.

- **M. Chaillet**.- Du coup, on va en faire deux au mois de juin et on calera le deuxième. Merci pour cette proposition.
  - M. Hameau. Vous devriez caler la date tout de suite.
  - M. Chaillet. Non, puisque les chefs d'établissement ne sont pas là.
  - M. Hameau. Mettez des options.

Mme Alexandre-Bailly.- On peut facilement le faire par échange de mails.

**M.** Chaillet. - On va le faire ainsi.

Je pense que l'on peut clôturer cette discussion intéressante.

Il est presque 16 h 30, nous avons encore d'autres points à évoquer, il faut donc que nous avancions.

Le deuxième point est une information concernant le vice-président Alain Dereux. Je ne veux pas entrer dans les détails, vous allez comprendre pourquoi. Qui plus est - j'y viendrai -, une mission IGAENR est en cours. Il faut la laisser travailler. Elle a commencé cette semaine, elle va continuer la semaine prochaine en voyant notamment les chefs d'établissement.

Le 28 mars dernier, j'ai été saisi par un personnel de difficultés assez graves, en tout cas à ses dires, liées à des comportements interpersonnels du vice-président en question et des expressions qui mettent en cause des questions de loyauté et de déontologie. Encore une fois, je ne veux pas entrer dans les détails, je ne peux pas le faire maintenant, l'IGAENR travaille.

Suite à cet entretien fait avec deux personnels, dont l'une d'entre elles est toujours en grande détresse suite à des faits qui m'ont été exposés assez graves, j'ai suspendu à titre conservatoire Alain Dereux de ses fonctions de vice-président, sachant que cela pose un problème puisqu'il est toujours coordinateur de l'I-Site, sachant que c'est une fonction qui relève du Copil et non d'UBFC. Ce sera donc quelque chose à traiter.

Après avoir informé l'intéressé, j'ai informé le conseil des membres dans la foulée de cette décision. C'est une décision qui relevait de mon obligation et de mon devoir de protection des personnels. J'ai informé le conseil des membres et le Copil I-Site. Le conseil des membres

qui a eu lieu la semaine suivante a conduit, de ma part, à faire la proposition d'une mission IGAENR et, de la part d'un certain nombre de membres, à proposer d'étendre cette mission dans un cadre plus large qui est celui du fonctionnement et des RPS au sein de la Comue, ainsi que du fonctionnement de la Comue avec les établissements membres. C'est la raison pour laquelle ils sont auditionnés.

On laisse travailler cette mission; elle devrait rendre ses conclusions en juin. En attendant, il faut bien sûr gérer la situation de ce personnel en question qui, je le redis, est en grande détresse et qui a d'ailleurs été arrêté par un médecin agréé pendant 15 jours. Néanmoins, cette personne – pour laquelle il n'est évidemment plus question d'avoir des relations directes avec Alain Dereux, c'est évident – continue à travailler pour l'I-Site puisqu'elle a été embauchée pour travailler sur l'I-Site. C'est d'ailleurs ce qu'elle fait cet aprèsmidi dans ces locaux pour le rapport annuel de l'I-Site. À l'issue de la mission IGAENR, il faudra prendre des mesures. Pour organiser cette mission, j'ai saisi le Recteur qui a demandé au ministère, au cabinet, cette mission, ainsi que cela doit être fait.

Pour terminer, je voudrais à nouveau vous dire que c'était mon obligation et mon devoir de prendre cette mesure conservatoire et que nous allons laisser la mission IGAENR travailler.

- **M. Trichard-Comparot**.- Sans que le conseil d'administration ne débatte de ce sujet, je suis dans l'obligation, en tant que représentant de l'établissement dont dépend hiérarchiquement Alain Dereux en tant qu'agent, de vous informer qu'il n'y a pas que l'IGAENR qui fait partie de cette affaire. Sans rentrer sur le fond ou sur la forme, une procédure judiciaire est également en cours sur ce sujet. Ce qui vient justement conclure le fait que notre conseil d'administration n'a effectivement plus à débattre de ce sujet tant que les décisions judiciaires n'auront pas été données sur cette affaire.
- **M. Chaillet**.- Je crois effectivement que nous n'avons pas à en débattre à ce stade, mais je me devais de vous donner cette information.

Le projet I-Site continue bien sûr et nous faisons tout notre possible pour préserver nos personnels dans cette situation.

**M. Trichard-Comparot.**- Je ne voudrais pas que mes propos soient déformés. Je dois donc vous informer qu'en tant qu'agent de l'uB, Monsieur Alain Dereux a fait une demande de protection fonctionnelle, comme il en est de droit. Donc, de droit et sans qu'il y ait à réfléchir ni sur le fond, ni sur la forme, la direction de l'établissement lui a évidemment accordé cette protection fonctionnelle demandée. C'est suite à cette protection fonctionnelle demandée que Monsieur Dereux, par l'intermédiaire de son avocat, a organisé les choses d'un point de vue judiciaire. Nous sommes donc désormais sous une situation judiciaire.

Vous pouvez ensuite revenir au reste de mes données, mais je voulais indiquer ce point afin qu'on ne puisse pas interpréter ou mal interpréter mes propos. Il n'y a évidemment en rien l'uB dans cette affaire, hormis le fait que l'on se doit, comme pour tout agent de l'uB, d'apporter cette protection fonctionnelle à un agent qui la demande.

**M. Chaillet**.- C'est juste et cela vaut également pour les personnes concernées dans cette affaire.

# 3) Projets intégrés Région ISITE-BFC

**M. Chaillet**.- Le point 3 concerne les projets intégrés Région I-Site BFC. Nous allons le décaler et le positionner au prochain conseil d'administration parce que les choses ne sont

pas prêtes. Je vais vous expliquer le processus, mais les choses ne sont pas complètement calées.

Nous n'avons pas spécialement eu d'information sur ces projets, ils ne sont pas passés au Bureau, ils ne sont pas passés au conseil académique d'UFBC. Il faudra qu'ils passent au CAc d'abord.

(Départ de Madame la Rectrice)

**Mme Alexandre-Bailly**.- Je suis désolée d'être obligée de vous quitter, mais je ne suis pas mécontente d'être venue !

## M. Chaillet.- Nous non plus. Merci beaucoup.

Ces projets doivent donc passer au CAc. Il y a également la question de la répartition financière sur ces projets qui n'est pas encore calée en dépit des tableaux que vous avez eus. Il est donc nécessaire de clarifier les choses.

En l'occurrence et pour faire simple, comme ce sont des projets structurants, ils doivent être portés par UBFC. En revanche, les financements qui sont pour une grande partie, comme c'est souvent le cas, des financements Région qui sont des financements d'équipements, sont portés par les établissements, les laboratoires qui participent aux projets. Ce qui permet de régler à la fois les questions d'assurance, de maintenance des équipements et ce qui n'entrave pas la trajectoire UBFC I-Site puisque, dans cette trajectoire, ce qui est important, ce sont les personnels qui opèrent les actions de recherche. En revanche, pour ce qui concerne précisément ces personnels, c'est ce qui est le plus important côté UBFC, ces personnels (thésards, post-doc) doivent être embauchés par UBFC.

En accord avec la Région, il y a besoin de clarifier ces points parce que cela s'est fait dans l'urgence à travers les animateurs d'axes sur lesquels je vais revenir un instant. Nous en reparlerons donc la prochaine fois. Néanmoins, il n'est pas inutile que vous ayez l'information sur ces projets qui sont des projets dits *top down*.

Je vais vous indiquer à quoi cela correspond, puis je laisserai la parole à Maude Clavequin pour la Région, puisque ce sont en effet des outils, des opérations d'intervention de la Région.

Comme vous le savez, l'I-Site fonctionne jusqu'à présent sur un ensemble d'appels à projets de diverses natures de formation et de recherche. C'est parfait mais sans doute pas suffisant. J'avais d'ailleurs été l'un de ceux qui avaient soutenu cette idée de dire qu'il fallait également que des projets soient construits au niveau des axes pour passer des étapes clés sur la recherche au niveau des axes et qui permettent aussi d'associer un certain nombre de compétences d'un certain nombre de laboratoires. Ceci posait la question des animateurs. Nous en avons parlé lors du dernier CA, ces animateurs d'axes étant l'ajustement pour faire ce travail de lien avec l'ensemble des laboratoires afin de voir quels sont les projets qui, dans le temps, peuvent être définis avec plusieurs laboratoires. Ceci a d'ailleurs été fait assez rapidement et ont émergé ces quatre projets qui demandent encore un peu de clarifications techniques sur les questions que j'ai évoquées précédemment.

C'est à mes yeux une très bonne chose qu'il y ait à la fois des appels à projets complètement ouverts, que vous connaissez, et en même temps une politique volontariste pour avoir des projets qui croisent plusieurs laboratoires et qui visent clairement à avancer sur un certain nombre d'actions scientifiques précises dans les axes, en particulier par le biais d'équipements qui sont différenciants. On sait bien à quel point bénéficier d'un équipement de très haute technologie ou un équipement différenciant permet de différencier la recherche scientifique qui est menée. C'est très clair.

Voilà ce que je voulais vous dire à ce stade. C'était l'occasion de vous expliquer cela. Ceci se passe bien entendu au niveau du Copil, mais cela doit bien sûr revenir vers vous, vers nous et vers le CAc.

Je vais maintenant laisser la parole à Maude Clavequin.

**Mme Clavequin**.- Merci. Tu as dit beaucoup de choses, Nicolas. L'enjeu est vraiment, pour nous, à la Région, de travailler à la structuration de l'excellence régionale, mais surtout au rayonnement des équipes de recherche. C'est dans cette logique que nous avons mis en place ces projets intégrés Région I-Site.

Je souhaite aujourd'hui mentionner un tout petit détail : les dossiers ont été reçus et le volume financier global demandé est bien supérieur à ce que nous avons provisionné dans notre budget. Il y aura donc un travail nécessaire rapide de structuration globale à l'échelle du territoire régional. C'est pour cela qu'il me semble important que cela repasse par les fourches Caudines d'UBFC pour que nous puissions, derrière, avoir des éléments un peu plus concrets en termes de structuration générale pour pouvoir nous prononcer dans les prochains mois.

**M. Chaillet.**- Merci. Il me semble qu'il y a quelque chose à régler, mais peut-être est-ce fait au niveau du Copil, j'avoue que je ne le sais pas. Ce qui m'inquiète, c'est le fait d'avoir dimensionné des projets avec une enveloppe financière qui ne corresponde manifestement pas à ce qui pourra être mis. C'est un peu dommage. Il aurait été bien d'avoir quelque chose d'un peu plus calé par rapport à l'enveloppe financière.

Cela signifie que ces projets vont passer par le ( ?SAB), la devise Euribor, le comité d'experts, comme les autres projets qui seront déposés dans le cadre des appels à projet. Et là, je ne sais pas comment les choses vont se passer, mais il y a quelque chose à régler sur cette question. Est-ce qu'il y aura un classement ou pas de classement ? Que souhaite la Région ?

Pour tout dire, il m'aurait semblé préférable de pré-dimensionner les projets par rapport à l'enveloppe possible pour la Région pour éviter d'avoir à faire cela.

**Mme Clavequin**.- Une précision par rapport aux critères. Il est important que nous puissions avoir un avis sur les projets qui ont été déposés. Parallèlement à cela, nos critères restent identiques à ceux que nous avons sur d'autres appels à projets, à savoir que nous allons évidemment travailler sur le caractère structurant du projet, mais qui est normalement intrinsèque aux projets qui ont été déposés et également à une répartition équilibrée géographiquement. C'est un critère qui est important.

Pour être également complètement transparent, ce sont des projets qui répondent aussi à nos engagements de mandat et à notre plan de mandat. C'est ce qui a toujours été extrêmement clair depuis le départ par rapport aux appels à projets, même si nous financions également des choses qui ne sont pas directement liées. Il y a donc de grandes thématiques, qui sont d'ailleurs transparentes dans les appels à projets. Au niveau des critères de choix, ce sera donc évidemment ceux-là, mais nous avons impérativement besoin de l'avis d'UBFC au titre d'un regard structurant à l'échelle de la grande région. C'est de cette façon que les règlements d'intervention ont été pensés.

#### M. Chaillet. - Denis Hameau.

**M. Hameau**.- Maude ne peut pas le dire, mais je suis intervenu parce que je considère que sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, nous sommes une petite région mais nous avons de grands atouts. Quand on regarde la question des budgets et du prorata entre le poids du budget de la Région et la part d'investissement totale sur l'enseignement supérieur et la recherche, on est autour de 2 à 2,5 % du budget pour la région Bourgogne Franche-Comté quand des régions comme Auvergne Rhône-Alpes, Occitanie et autres sont entre 6 et 8 %.

Je peux le dire et on va y travailler car si on veut changer de dimension, sachant qu'il y a de très bons projets, y renoncer est toujours un crève-cœur, surtout si ce sont des projets structurants et importants pour l'avenir.

Je pense donc qu'il faut plutôt se mettre en position de se dire que, pour cette année, il y a évidemment toutes ces contraintes parce qu'on est aussi dans le réel et qu'il y a des arbitrages budgétaires mais, pour les années à venir, il faut pousser les feux pour avoir un budget un peu plus important, si on a des ambitions.

Moi, je considère que pour un bon projet, on doit trouver l'argent.

**M. Chaillet**.- Je suppose que les projets qui ont été montés sont de bons projets et effectivement, à ce jour, l'enveloppe financière demandée dépasse d'assez loin les capacités, en tout cas pour cette année.

**Mme Clavequin**.- J'ai déjà eu l'occasion de remercier mon collègue Denis pour son soutien actif au budget recherche en Région.

Je dois dire qu'il y a plusieurs façons de comparer les budgets, mais si on prend un budget au prorata de la population, on ne peut pas se comparer avec Auvergne Rhône-Alpes. Il faut faire attention aussi à cet aspect-là.

On n'est pas dans le top 3 des régions en termes de budget, c'est évident, mais on n'est pas les moins bons non plus. Il faut tout de même le dire. Nous avons aujourd'hui un budget assez important qui nous oblige de fait - mais c'est une démarche globale - à faire des choix, ce qui est toujours compliqué pour nous parce que nous savons très bien que les projets déposés sont des projets structurants et importants pour notre territoire *a minima* et évidemment à une échelle plus large également.

C'est simplement pour dire qu'on est bien obligé de poser des limites, de se fixer des critères et surtout - ce qui me semble important -, c'est que ces critères soient transparents pour que la communauté puisse avoir des éléments de compréhension des décisions qui sont ensuite prises et qui doivent être prises pour des raisons bassement financières, mais qui sont effectivement des obligations pour nous tous.

M. Chaillet. - Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Pas d'intervention.

# 4) Indemnisation des volontaires participant à une cohorte dans le cadre d'un protocole de recherche financé à l'occasion de projets portés par UBFC (ISITE-BFC, ANR ou H2020)

**M. Chaillet.**- Nous passons au point 4 qui concerne l'indemnisation des volontaires participants à une cohorte dans le cadre d'un protocole de recherche financé à l'occasion de projets portés par UBFC. Nous avons déjà évoqué et voté ces indemnisations pour un projet précis. Les choses peuvent se reproduire. L'idée est d'avoir un cadre plus global pour pouvoir éviter de revenir souvent vers vous sur de tels sujets.

Je ne vais pas vous relire le texte du rapport. Je peux vous donner directement la parole si vous avez des interventions.

Laurence.

**Mme Attuel-Mendes**.- J'ai juste une remarque de juriste sur la première page du rapport. A la fin de la page, on parle de déclaration CNIL pour permettre la bonne gestion administrative et financière. Attention car, avec le RGPD, ce n'est plus une déclaration, c'est la tenue d'un registre. C'est *a posteriori* et ce sera très lourd aussi sur la gestion matérielle, administrative car il faudra tout documenter.

Mais je pense que Christophe est au courant.

**M. Chaillet**.- Je parle sous contrôle mais je pense que nous n'avons pas le choix, de toute façon.

**Mme Attuel-Mendes**.- Non, c'est obligatoire. La sanction est de 2 à 4 % du budget, ou jusqu'à 10 ou 20 millions d'euros. On n'a donc clairement pas le choix.

**M. Chaillet**.- Y a-t-il d'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote de la délibération qui est assez longue et qui détaille les choses en même temps, qui donne un cadre global.

Qui s'oppose? Qui s'abstient? (*Unanimité*). Je vous remercie.

(Entrée de M. Christophe Cruz)

# 5) Projet de labellisation du datacenter régional

**M. Chaillet**.- Le point suivant concerne le projet de labellisation du datacenter régional. Je laisse la parole à Christophe Cruz, il va vous expliquer le projet qui a déjà été évoqué, mais d'un point de vue beaucoup plus concret puisque nous en sommes à la phase ultime – je l'espère - de ce projet.

M. Cruz.- Bonjour à tous. J'ai prévu quelques transparents en support.

Quelques mots tout d'abord sur la RGPD. Nous travaillons avec l'ensemble des établissements sur la question de la RGPD, un groupe de travail a été constitué. Certains établissements sont un peu plus en avance, ce qui fait qu'il y a un partage de connaissances et de compétences qui est très intéressant. Nous allons faire une lettre et un support pédagogique pour communiquer autour de ces questions auprès de l'ensemble des personnels et des établissements, ceci pour sensibiliser les personnels sur cette question qui ne concerne pas seulement l'administration, mais également les chercheurs, enseignants-chercheurs, administratifs, etc.

Je vais vous parler maintenant du projet de datacenter régional. Il passe par la labellisation d'un dossier que nous avons déposé le 5 mai dernier, qui vise la labellisation d'un équipement d'envergure sur le site dijonnais. J'ai quelques éléments de présentation de ce dossier.

Je vais rappeler rapidement le contexte de ce dossier de labellisation de datacenter et vous donner quelques éléments sur les équipements du territoire.

Dans ce dossier, nous avons mis en place, avec l'ensemble des référents numériques, une stratégique de développement du datacenter régional. J'insiste bien sur le fait qu'il y a bien l'ensemble des établissements dans cette dynamique. Nous avons également mis en place un processus de gouvernance et une partie intéressante et très structurante qui est la modernisation des infrastructures réseaux.

En dernier point, nous avons également une feuille de route qui démarre en 2018 et qui se termine en 2025, sachant qu'elle peut continuer au-delà puisqu'il s'avère que ce datacenter régional, malgré sa phase d'extension et de deuxième tranche, risque d'être très petit si nous allons jusqu'au bout de la démarche, c'est-à-dire structurer le numérique à l'échelle du site en incluant des partenaires comme la Région et les collectivités publiques de manière plus générale.

Le contexte : nous avons reçu, le 12 juin 2017, une lettre de la DGRI qui précisait un projet de labellisation de datacenter régional. Le contexte est simple, c'est d'arrêter de saupoudrer des fonds sur 49 datacenters sur l'ensemble du territoire et de ne plus financer que 13 datacenters régionaux et quatre nationaux, avec pour objectif d'avoir un seul site regroupant l'ensemble du matériel, des serveurs et des Mésocentres.

Sur le territoire Bourgogne Franche-Comté, nous avons un certain nombre de datacenters et de Mesocentres. Je vais le préciser tout de suite après. C'est plus compliqué

sur certaines régions comme les deux régions qui sont en lice pour la première phase. C'est une labellisation en deux phases. Une première phase devait se faire en 2017. Elle a pris du retard et se fera en 2018, à la fin du mois, phase pour laquelle nous avons déposé le dossier. La deuxième phase consistera à mettre dans cette dynamique le reste des régions.

Sur cette phase pilote, trois dossiers sont en lice, celui de la Région PACA, celui de la Région Auvergne Rhône-Alpes et celui de BFC. Nous sommes donc parmi les trois meilleurs dossiers de France.

Les contraintes sont très fortes, l'objectif étant d'avoir un seul équipement dans un seul bâtiment sur un seul lieu pour gérer à la fois la sécurité, avoir des centres de compétences répartis sur le territoire, mettre en place un processus de migration de ces serveurs et des services avec à la clé une mutualisation des services et des équipements.

Le dossier a été déposé le 5 septembre. Il y a certains éléments qui devaient être levés avec le ministère. C'est pour cela que le Ministre a reçu – en décembre ou en février – les trois porteurs des dossiers PACA, Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté pour préciser les besoins. L'objectif est clair, c'est d'avoir un seul équipement, un seul bâtiment et un seul Mésocentre sur le territoire. C'était en présence de Patrick Garda, du ministère, de Marie-Christine Plançon et de Dominique Grevey, DRRT, le VP numérique de l'université de Bourgogne, Alexandre Fournier et le VP numérique de l'UFC, Damien Charlet. J'étais également présent lors de cette réunion où le ministère a été très clair, il a tenu le même discours à l'ensemble des porteurs de projet, c'est celui que je vous porte, c'est-à-dire un seul équipement, la migration de l'ensemble des serveurs vers un seul bâtiment.

Ce sont des contraintes très fortes et très difficiles à porter qui ont fait que ce dossier a été très difficile à mener, mais il a vu un résultat très positif puisque l'ensemble des établissements se sont mis d'accord sur le portage de ce dossier. J'ai eu l'occasion, au cours du conseil des membres, de remercier les chefs d'établissement d'avoir pris la mesure de l'enjeu de ce dossier, de ce financement et de l'avantage que la région peut avoir sur ce genre d'équipement.

Le CODORNUM (comité national d'orientation du numérique) va piloter avec un certain nombre de représentants. Vous avez la liste qui s'affiche. L'objectif visé est une articulation avec la Région et la Comue. Nous avons collaboré avec Philippe Rouillé par des échanges extrêmement dynamiques. La Région est tout à fait volontaire pour louer une fibre optique pour l'interconnexion entre les deux anciennes régions, donc entre Dijon et Besançon, afin de mutualiser les projets comme la connexion au réseau sur le site d'Auxerre, par exemple. Elle est donc très volontaire.

L'un des critères était la mutualisation de salles informatiques, donc limiter les petites salles-machines sur l'ensemble du territoire, les regrouper. Ce travail a déjà été réalisé par certains établissements, notamment l'UTBM qui a un datacenter qui a regroupé l'ensemble des salles-machines des laboratoires et des salles machines pour l'enseignement dans leur propre datacenter.

Une des contraintes fortes est donc d'avoir un seul datacenter par région, avec une fermeture progressive des salles informatiques et une coordination interrégionale des datacenters. C'est là où il est important de déposer ce projet dans cette première phase puisque nous allons être *leader* sur cette question. Il s'agit de travailler sur cette interconnexion entre les datacenters, surtout pour des questions de sécurité, de PCA/PRA (Plan de Continuité d'activité, Plan de Reprise d'Activité).

Le ministère attend beaucoup sur cette question. Il attend beaucoup, de la part des établissements, qu'ils se structurent, qu'ils répondent aux contraintes puisque ce sont des contraintes fortes du gouvernement qui supposent d'aller voir le secteur privé pour répondre à cette problématique. C'est-à-dire que si les établissements de France ne sont pas en capacité de se structurer sur cette question, ce sera le secteur public qui portera cette question. En termes de sauvegarde numérique, c'est une question très sensible.

Les équipements : trois équipements avec trois universités. Les écoles ont aussi leur équipement, bien évidemment de taille plus modeste. Il y a trois équipements majeurs sur le

site, un datacenter sur le site dijonnais à l'université de Bourgogne, avec un centre de calcul, un datacenter privé-public sur le site de l'UFC, avec le cluster de calcul Lumière et un datacenter sur le site belfortain, de l'université de Belfort Montbéliard. Nous avons donc cinq équipements si on prend en compte les centres de calcul. La question a été très difficile pour savoir qui était d'accord pour reculer sur ces questions et répondre aux contraintes fortes du Ministre.

Nous avons travaillé pendant plus de 6 mois sur l'articulation de ce dossier. Nous avons commencé par mettre en place une stratégie. Je ne vais pas vous la détailler, vous avez les éléments principaux à l'écran : deux dimensions, une dimension plus politique avec des objectifs à atteindre et une dimension plus technique qui consiste à mettre en place une gouvernance, définir un modèle économique pour avoir un retour sur investissement de ce datacenter régional.

Pour les aspects techniques, vous avez l'infrastructure réseau. Puisque s'il y a la fermeture de certains sites, cela veut dire que l'on doit avoir une qualité de service de bout en bout sur le réseau, donc s'assurer de cette qualité. Il y aura donc une phase de modernisation d'infrastructures-réseau. La modernisation des services passe par la mutualisation et le développement de services communs, puis une politique de sécurité commune. Ceci rentre dans le cadre de la gouvernance du numérique à l'échelle de site et du schéma directeur du numérique. On a pu avancer relativement vite à ce niveau puisqu'on avait déjà commencé à réfléchir sur l'ensemble de ces questions.

L'axe 5 : l'hébergement et la migration des serveurs et des services, avec pour optique d'avoir une phase de capitalisation de la connaissance lors de la migration. C'est-à-dire qu'on ne va pas tout migrer d'un coup, on va faire au fur et à mesure, l'idée étant de mettre en place un processus de qualité et de retour sur expérience pour faciliter les migrations futures. Ce sont des questions relativement difficiles à mettre en œuvre. Déplacer une salle-machines ne consiste pas simplement à déplacer un ordinateur, c'est beaucoup plus compliqué, avec de la reconfiguration réseau. Je ne veux pas entrer dans les aspects techniques, mais c'est quelque chose qu'il faut maturer et faire avancer dans le temps.

Le ministère veut qu'on avance très rapidement sur cette question ; il veut des résultats à 2 ans. C'est pour cette raison que nous avons défini des actions prioritaires de structuration, de modernisation du réseau, des questions autour de la cartographie des services, ainsi qu'un état des lieux bien plus précis des équipements, puisqu'aujourd'hui, nous avons une estimation de la cartographie du matériel réparti sur le territoire.

Concernant la gouvernance, ce qui est intéressant – et c'est un peu l'avantage de notre dossier -, c'est que nous n'aurons pas à mettre en place un GIP. Nous avons une gouvernance du numérique qui est installée, comprise par l'ensemble des instances, qui fonctionne, qui permet d'avancer sur certains dossiers avec des groupes de travail. Dans cette gouvernance du numérique qui est mise en place aujourd'hui pour cette question de schéma directeur du numérique notamment, on reprendrait cette même structure pour le datacenter régional. Pour ce qui est de la question de la redondance des instances, on fusionnera peut-être ces deux instances dans le cadre du datacenter régional.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des référents numériques seraient représentés dans ce comité de pilotage, avec la mise en place d'un certain nombre de groupes de travail pour avancer sur les questions du datacenter régional et puis toujours ce fonctionnement autour des fiches de mission qui sont signées par les chefs d'établissement lors des conseils des membres pour donner l'aval à l'ensemble des référents numériques pour avancer sur ces questions et solliciter les personnels des différents établissements pour travailler sur ces questions.

Bien évidemment, je n'ai pas légitimité à solliciter les référents numériques ou les personnels des établissements. La question de la subsidiarité est centrale ici. Il est donc important, pour la gouvernance du numérique, de s'appuyer sur les chefs d'établissement, de mettre en place ces fiches de mission et de les faire signer pour avancer dans de bonnes conditions.

Ce processus fonctionne bien. On a déjà réalisé un certain nombre de dossiers. D'autres dossiers sont en cours et on souhaite faire exactement la même chose dans le cadre de cette gouvernance. Ce mode de fonctionnement a été très apprécié par le ministère.

La solution pour arriver à mettre l'ensemble des établissements autour de la table pour avancer sur cette question s'est faite autour des centres de compétence. C'est donc vraiment la question centrale. La gouvernance se fait comme je vous l'ai expliqué, mais elle va s'appuyer sur un certain nombre de centres de compétence. Le centre de compétences sera piloté par la gouvernance mais l'université de Bourgogne sera en charge de gérer ce centre de compétences et d'avancer sur ces questions.

Le deuxième centre de compétences est une question très prégnante pour le ministère, elle est liée au Mésencentre, c'est d'avoir toujours du personnel réparti sur l'ensemble du territoire. C'est une question qui est difficile aussi pour le personnel, la crainte étant de devoir se déplacer sur les différents sites. Là, les personnels restent en place. Ce sont les Mésocentres qui seraient déplacés dans le datacenter régional, mais gérés par l'UFC. L'UFC recule donc sur la question de son Mésocentre. Elle est d'accord pour le fermer lorsque ce matériel atteindra l'obsolescence qui est prévue. À partir de là, il n'y a plus aucun investissement dans ce Mésocentre et celui du site dijonnais, dans le cadre du datacenter régional, verra arriver l'ensemble des investissements.

La question du réseau est une question très centrale également et très importante pour l'UTBM qui est d'accord pour fermer son datacenter et déplacer ses machines dans le datacenter régional, mais elle prendra en charge cette partie centre de compétences autour du réseau.

Cette articulation validée par l'ensemble des chefs d'établissement au cours du conseil des membres a permis d'avancer sur ce dossier, donc de le déposer avec l'ensemble des établissements membres. C'est une solution. Ce n'est pas la meilleure, mais je ne sais pas quelle meilleure solution nous pourrions mettre en place. C'est la moins mauvaise. Je m'explique.

La problématique est la suivante : certains établissements se trouvent un peu dépossédés de certaines questions, notamment sur la question du réseau et d'autres établissements se voient conférer la responsabilité d'un centre de compétences alors qu'ils n'ont pas forcément l'ensemble des compétences en interne. Il y a une difficulté qui est remontée du personnel, à laquelle je suis vraiment très sensible, c'est pour cela que je vais mettre en place très prochainement un séminaire pour échanger sur ces questions-là, pour essayer d'avancer de concert et dans de bonnes conditions.

C'est pour cela que c'est une solution qui permet d'avancer dans une phase intégrative qui est très intéressante pour l'ensemble du site, notamment l'articulation avec la Région et le travail que nous avons réalisé avec Philippe Rouillé. Cela dit, il y a tout de même beaucoup de problématiques à résoudre et il faudra les résoudre en avançant. Mais j'ai tout de même bon espoir vis-à-vis de l'expérience que j'ai sur la gouvernance numérique et le mode de fonctionnement qu'on a eu jusqu'à aujourd'hui.

La modernisation des infrastructures réseau est également une question très centrale. Vous avez à l'écran la carte de ce futur réseau qui est finalement l'amélioration de l'interconnexion des deux réseaux existants, RESUBIE pour l'ancienne région Bourgogne et SEQUANET pour l'ancienne région Franche-Comté. Vous voyez une redondance des connexions, ce qui veut dire que s'il y a une perte de connexion entre deux sites, comme vous avez deux cercles, on peut avoir cette continuité d'exercice, même s'il y a un problème, une rupture de câble à un point donné.

L'interconnexion entre Dijon et Besançon, c'est la fibre optique qui sera louée auprès de la Région. Dans cette démarche, la Région serait aussi volontaire pour mettre dans le datacenter un certain nombre de services, voire certaines collectivités. Là, il y a un réel modèle économique qui peut se mettre en place, à la fois pour le datacenter mais également pour les partenaires, voire pour les partenaires industriels.

C'est pour cela que l'estimation du dossier serait un retour sur investissement à 10 ans, sachant que la modernisation des infrastructures réseaux serait à hauteur de 10 millions d'euros, l'extension du datacenter opéré aujourd'hui par l'université de Bourgogne coûterait 2 millions d'euros et la deuxième tranche qui permettrait de doubler la capacité du datacenter serait d'un coût de 5 millions d'euros. L'opération globale est de 17 millions d'euros, elle serait financée partiellement par la Région et Dijon Métropole, ainsi qu'avec un financement qui a déjà été mis en place avec le ministre pour financer ce dossier de labellisation. C'est-à-dire que nous ne sommes pas encore labellisés que le ministère travaille déjà sur le financement de ce dossier. C'est très positif concernant le résultat que l'on peut attendre de la labellisation.

Nous avons mis en place une feuille de route. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais juste insister sur le fait que des actions prioritaires permettent d'aller très vite. On a déjà bien réfléchi sur ces questions-là et le fait que nous ayons une gouvernance opérationnelle va permettre d'avancer rapidement sur ces questions.

Je vais passer plus de temps sur ce dernier point qui permet de bien comprendre l'articulation dans le temps de ce projet de datacenter régional. Ce sont des précisions qui ont été demandées par le ministère et qui sont vraiment très importantes.

Il y a trois phases. La première phase commence dès cette année et va jusqu'à 2020. La deuxième phase va de 2020 à 2022. La troisième phase va de 2022 à 2024. Cela s'explique par les différents financements, constructions et améliorations du datacenter.

Le datacenter actuellement opéré par l'université de Bourgogne peut se voir étendu de huit baies. C'est une opération à 2 millions d'euros. Aujourd'hui, ce datacenter a une capacité de 28 baies et un taux d'occupation de 22 baies. Cela permettrait de passer à 36 baies et de commencer cette phase de migration vers le datacenter. Ce serait la première phase, mais on arriverait très vite à une saturation de cette extension. C'est pour cela qu'il faut construire la deuxième tranche qui permettrait de multiplier par deux la capacité du datacenter. Les meilleures prévisions seraient un projet finalisé à 2022, avec toute la phase d'étude, de conception, de construction, de configuration, etc. On arriverait avec une capacité de 76 baies, avec un taux d'occupation de 36. Mais si on finalise la migration de l'ensemble des établissements avec les fermetures de Mésocentre qui pourraient commencer en 2023 et se terminer en 2024, on aurait quasiment un taux d'occupation de 76 baies.

Ce sont des estimations, mais cela veut tout de même dire que ce projet ne doit pas s'arrêter. Ce n'est qu'un début, parce que si on lance cette procédure de migration, de mutualisation des serveurs et des services, il faut déjà commencer à réfléchir dès 2020 à une troisième tranche. Cela veut dire que, dès le début de la conception de la deuxième tranche du datacenter, il faut réfléchir à la construction ou en tout cas à la possibilité de construire une troisième tranche. Cette troisième tranche sera construite en fonction de l'avancée du projet.

Ce qui est intéressant, c'est cette articulation première phase / deuxième phase / troisième phase qui permet d'avoir le temps d'avoir un retour sur investissement de l'équipement de l'UTBM, d'avoir un retour sur investissement du Mésocentre de l'UFC, de voir si on avance dans de bonnes conditions et, si le processus avance dans de bonnes conditions, de pouvoir marquer l'essai et d'aller jusqu'au bout.

Ce point était vraiment central, donc l'articulation dans le temps, la migration des services, la migration des serveurs, avec une phase très intégrative, quelque part, de la politique numérique de l'ensemble des établissements. Là, la Comue joue entièrement son rôle, dans cet accompagnement, d'articulation entre les différents établissements.

Je pense que j'ai été un peu long, mais c'était important.

**Mme Traxer**.- Est-il possible d'avoir le powerpoint ?

M. Chaillet. - La découverte en temps réel aurait-elle été un peu lourde ?

**Mme Traxer**.- Ce n'est pas que ce soit lourd, c'est que j'aime bien travailler sur les documents auparavant. Il aurait donc été bien que nous l'ayons en amont. Mais est-ce qu'on peut l'avoir après ?

**M. Cruz**.- Je ne sais pas jusqu'où je peux aller pour fournir des informations parce que c'est quelque chose de très stratégique. J'ai eu des discussions avec le DRRT et je sais que les autres régions sont très regardantes également. Tant que ce dossier n'est pas labellisé, je préfère ne pas trop diffuser d'informations. Cela dit, ce sera possible une fois qu'il sera labellisé, ce qui va arriver très vite.

Mme Traxer.- Merci.

M. Chaillet. - Chantal Carroger.

**Mme Carroger**.- Vous l'avez peut-être dit mais je n'ai pas fait attention. Qui va financer tout d'abord l'extension et ensuite la deuxième tranche et quel est le montant, finalement, de l'investissement prévu ? Puisque j'ai compris que vous alliez ensuite écrire un modèle économique pour le fonctionnement. Ce sont certainement les établissements qui vont payer des quotes-parts. Mais sur l'investissement, qui paie et combien, finalement ?

**M. Cruz**.- On a demandé 17 millions au ministère. Ils ne vont pas tout financer. Cela dit, le ministère est très attentif à ces dossiers car c'est une question très stratégique et elle est très volontaire pour aller chercher de l'argent. On a déjà commencé à monter des dossiers pour faire des appels à projets, justement pour financer ce projet. On n'est pas encore labellisé qu'on est déjà dans un processus de financement.

Dans le détail, je ne sais pas à quelle hauteur la Région va cofinancer ce projet, tout comme Dijon Métropole. Cela fait partie des éléments intégrés dans le dossier.

- **M. Hameau**.- Comme j'avais râlé sur ce dossier lorsque je suis arrivé parmi vous, je dois dire que je suis très content de voir qu'il a avancé. Je voulais donc déjà vous remercier pour l'immense travail que cela constitue et certainement les grandes soirées de négociations que vous avez dû avoir.
  - M. Cruz.- Merci.
- **M. Hameau**.- Il est important de râler mais il ne faut pas oublier de remercier lorsque les choses avancent.

La deuxième chose, c'est repositionner ce projet dans le cadre de l'économie de la connaissance et de l'économie de tout de suite. C'est-à-dire que là, quand je vous entends, on se met en capacité d'absorber l'ensemble des données qu'on a déjà, d'une certaine manière, ou qu'on va produire assez vite et, le vrai sujet, c'est comment on se met en capacité, pour l'avenir, d'avoir un dispositif suffisamment performant et avec des capacités de calcul suffisamment importantes. Parce que derrière, il y a tous les enjeux sur tous les grands projets qui vont être conduits, puisqu'on a parlé des projets et des financements, je fais le lien. Énormément de projets sont en lien, que ce soit la santé, que ce soit l'industrie, sachant que nous avons lancé le cluster robotique cobotique, que ce soit les écoles d'ingénieurs dans le numérique, pour tous ces sujets, si on n'a pas cet équipement – et c'est pour cela que j'avais râlé -, ce n'est même pas la peine d'imaginer un avenir en région Bourgogne Franche-Comté, à part le tourisme et peut-être l'agriculture.

Il y a donc vraiment un enjeu stratégique et c'est pour cela que je ne serais pas surpris que l'Etat finance à une hauteur assez importante.

- **M. Cruz.** Le premier objet est bien la rationalisation, c'est-à-dire la réduction des coûts, etc. Maintenant, c'est un tremplin, il faut donc savoir saisir la balle au bond et aller plus loin.
- Là, je suis d'autant plus conscient de ces problématiques et enjeux d'avenir du fait que je suis enseignant-chercheur dans le numérique, donc sur ces questions d'intelligence artificielle notamment. Il nous faut cet équipement-là.

**Mme Carroger**.- Je veux simplement dire que l'Etat ne finance pas les datacenters des hôpitaux dans lesquels il y a toutes les données médicales, tous les dossiers médicaux de tous les patients. C'est à la charge des hôpitaux et l'Etat ne finance pas. Tant mieux si l'Etat finance ces datacenters, en tout cas en partie, mais il ne le fait pas pour les dossiers médicaux, par exemple.

**M. Trichard-Comparot**.- Je m'associe à ce que dit Denis Hameau et je tiens à féliciter le porteur, Christophe Cruz. Bravo, parce qu'il y a 6 mois, on ne savait pas jusqu'où on pourrait aller et, très franchement, pour un certain nombre d'entre nous, on peut imaginer que cela aurait eu des conséquences plus qu'instables pour cette Comue si cela n'avait pas pu aller jusqu'au bout.

Donc bravo à toi et, à travers toi, évidemment à l'ensemble des responsables numériques de nos différents établissements. Je dis bien de tous les établissements.

Pour répondre sur un des éléments soulevés par Denis, il faut avoir conscience qu'en parallèle, les établissements investissent tous les ans, c'est-à-dire que les centres de calcul de nos différents établissements nécessitent un investissement annuel pour améliorer leur capacité de calcul et leur faire passer le gap nécessaire systématique. Là, pour le coup, cela fait vraiment partie des instruments essentiels et stratégiques dont nos chercheurs ont besoin au quotidien pour pouvoir développer. Et plus il y aura de data, plus ce souci aura lieu.

Ensuite, sur les investissements - on avait un aparté -, il faut avoir conscience qu'il y a toute cette phase - sans rentrer dans les détails sachant que je ne m'y connais pas bien, mais je me le suis fait expliquer - mais qu'il n'y a pas besoin de construire systématiquement et développer la construction du datacenter puisque les nouvelles technologies et la micro-révolution sont là. Je vous rappelle que l'ordinateur d'il y a une bonne cinquantaine d'années tenait au moins dans cette salle. Aujourd'hui, il tient dans l'aiguille d'une de nos montres. Il en va de même pour les baies. Les baies d'aujourd'hui ont des capacités qui ne sont pas celles de demain. Il faut donc arriver, au niveau du bâtiment, à faire en sorte que l'on puisse avoir une augmentation suffisante du data.

Je ne réponds pas à votre question, mais elle est effectivement sur la table. On connaît le besoin. On connaît le besoin global, mais je rejoins ce que dit Denis Hameau, c'est une stratégie collective pour notre région et tu as effectivement parlé de trois projets de datacenters régionaux pour l'instant : PACA, Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté. Si ce n'est pas une fierté collective, je ne vois pas ce que c'est.

- M. Chaillet. Merci. Faites court, si possible.
- **M. Hameau.** C'est juste pour rendre l'enjeu concret. Il se trouve que je pilote le projet « ville intelligente » à Dijon. On est en train d'inventer un modèle qui va permettre à la fois de faire que l'espace public soit piloté de manière centralisée et intelligente en sortant d'une logique de silo. On va donc être beaucoup plus dans la transversalité. Ce faisant, on va aussi capter de la donnée et en captant de la donnée, on va pouvoir à la fois nourrir des services aux habitants, puisque l'enjeu est celui d'une ville intelligente pour les habitants, mais aussi développer de l'économie.

La traduction, c'est qu'il y a 3 ans, ce projet n'existait pas. C'est 105 millions d'euros pour ce projet aujourd'hui et on a trois écoles d'ingénieurs qui s'installent. On fait cela avec Bouygues, donc des grands groupes, EDF, Citéline, Capgemini et Suez.

On n'aurait rien fait, il ne se serait rien passé et on n'aurait pas tout cela. Ce sujet est pour l'instant juste à l'échelle de la métropole, mais si on l'embarque à ce point-là – et c'est pour cela que c'était vraiment très important pour moi de le porter au débat du CA, même s'il n'était pas à l'ordre du jour -, ce sujet est vraiment un sujet majeur pour l'économie de tout de suite et de demain.

- **M. Cruz**.- J'y suis d'autant plus sensible que j'essaie actuellement de monter un cluster de compétences à l'université de Bourgogne justement sur ces questions, avec l'ensemble des laboratoires. Il y a Théma, Bio géoscience, le laboratoire de mathématiques, d'informatique, etc. C'est donc une des questions très prégnantes.
- **M. Chaillet.** Merci beaucoup. Je m'associe bien évidemment aux remerciements qui ont été faits, ceci pleinement et sincèrement parce que c'est tout de même une opération complexe et absolument stratégique pour l'ensemble du site, pour la Bourgogne Franche-Comté, dont j'espère une issue heureuse. En tout cas, les choses sont bien parties et visibles nationalement puisque, comme cela a été dit plusieurs fois, il n'y a pas 50 projets de retenus dans cette première vague.

Merci Christophe.

(Départ de M. Christophe Cruz et entrée de M. Bernard Cretin)

## 7) Demande de subvention Région : « Ingénieur Manager Tour »

**M. Chaillet**.- Puisque Bernard Cretin est présent, on va intervertir l'ordre des points pour lui demander de nous parler du point 7, donc de la demande de subvention Région sur le projet « Ingénieur Manager Tour ».

#### M. Cretin. - Merci Monsieur le Président.

J'aurais pu vous présenter quelques photographies, mais cela présente concrètement peu d'intérêt.

« L'ingénieur Manager Tour » en quelques mots. C'est un bus qui va circuler dans les lycées et qui va permettre de promouvoir les écoles d'ingénieur manager. On est là derrière un enjeu stratégique qui est double. J'ai bien entendu qu'il allait y avoir de nouvelles écoles. On va développer les écoles existantes. Nous sommes dans un contexte où on va effectivement faire que plus de matière grise puisse rester sur place, puisse contribuer à la création de *start-up*, au renforcement des nombreuses entreprises qui existent sur notre grand territoire.

Tout cela est basé sur un constat. Il est bien de dire qu'on augmente la capacité, mais cela veut dire qu'il faut augmenter le nombre d'étudiants qui rentrent. C'est très terre à terre. Le constat résulte de ce que nous avons pu découvrir au travers de ce que les Recteurs et les spécialistes de la région et des collectivités territoriales ont pu nous dire. On constate que, dans les lycées, les meilleurs ont tendance à s'en aller. Dans les grandes métropoles comme Paris ou Lyon, ce n'est pas le cas. Nous sommes donc face à un vrai enjeu dont l'objectif serait de faire en sorte que nous puissions maintenir sur place les bons éléments.

Tout à l'heure, vous avez entendu parler du numérique. C'est un outil. Mais on sait que ce qui est essentiel dans la communication, c'est le face-à-face. Si vous êtes autour de la table au lieu d'être dans vos bureaux en visioconférence, il y a sans doute une raison.

L'idée est donc d'aller avec un bus dans les différents lycées et faire en sorte qu'une présentation soit faite par des jeunes, par des spécialistes de la communication pour attirer en disant que, demain, nous aurons besoin des meilleurs éléments. Il nous faut donc déjà faire le nécessaire pour que les lycéens sachent quelles sont les possibilités en termes de poursuites d'études, quelles sont les spécialités dans lesquelles ils pourraient s'insérer. À partir

de cela, nous savons que nous pourrons les former pour faire en sorte qu'une partie importante reste sur place et puisse renforcer les entreprises du territoire.

La démarche est donc assez globale.

On a déjà testé ce dispositif dans le cadre de l'association Polytechnicum. Ce que l'on peut dire, c'est qu'on a vu augmenter effectivement le quota local. C'est-à-dire que les élèves venant des lycées ont tendance à rester plus facilement sur place si on va les voir dans les lycées. Il y a évidemment des organismes spécialisés pour la communication, pour faire en sorte qu'ils soient au courant, mais quand il s'agit de nos enfants, on se demande toujours comment avoir un maximum de possibilités d'information. Quand on est dans le milieu, on a l'impression qu'on sait. Mais en fait, on connaît uniquement notre domaine et, en général, on connaît mal les autres. L'idée est vraiment d'apporter un maximum d'informations.

Le projet est donc relativement ambitieux, il s'agit de partir d'un bus peint aux couleurs d'UBFC et des écoles pour aller au contact des élèves.

Je vais vous donner quelques chiffres. En un mois, la dernière expérience a consisté à visiter 38 lycées, cela veut dire accéder à 30 000 lycéens, ce qui est énorme. En pratique, c'est 4 000 entretiens, donc un impact certain. Les Proviseurs des lycées ont été sensibilisés. On est dans une démarche où l'ensemble de la collectivité, les conseillers d'orientation, les professeurs, sont également sensibilisés.

Derrière, on s'est dit qu'il fallait en profiter pour aller un peu plus loin et élargir le champ des possibles. C'est ce qu'on a fait au-delà de la poursuite d'études et de la promotion des écoles. On a profité du fait d'avoir des animateurs engagés et prêts, par exemple, à promouvoir la mixité. Un des gros problèmes que nous avons aujourd'hui, comme vous le savez, c'est qu'il y a une majorité d'hommes dans les cadres. Les jeunes filles ne sont évidemment pas plus mauvaises, en général elle travaille d'ailleurs plus, il faut le dire. Par contre, intellectuellement et surtout culturellement, il y a eu une notion de filtre naturel qui s'est fait et il faut arriver à le dépasser. Il faut le faire le plus tôt possible. Ce que nous proposons – et nous avons eu l'occasion de le faire -, c'est de la faire au niveau du lycée parce que c'est à ce niveau que nous intervenons. C'est sans doute déjà un peu tard, mais il vaut mieux le faire dans tous les cas.

Vous voyez donc qu'il y a une multitude d'enjeux derrière ce dispositif. À partir de cela, en termes de timing, c'est typiquement une opération qui se fait après la rentrée scolaire, en octobre-novembre. On fait le tour des lycées à ce moment-là, avec évidemment l'appui des rectorats. Au niveau des financements, nous demandons des cofinancements avec un financement qui est de l'ordre de la moitié au niveau de l'appel à projets Région.

Je suis à votre disposition pour vous fournir tous les autres éléments, mais vous aurez compris que c'est un projet ambitieux qui répond à des enjeux stratégiques régionaux.

- **M. Chaillet**.- Merci Bernard. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Pierre.
- **M. Lamard**.- Je suis complètement imprégné des problèmes d'acculturation scientifique et technique, notamment pour notre région.

Est-ce qu'il y a des connexions de faites avec le Fablab mobile de la Communauté du savoir qui va se mettre en place ? Ce dernier est une manière de montrer à la population, pas seulement des lycéens mais également des collégiens, ce que c'est que la conception, etc.

Est-ce qu'il y a des liens d'itinérance pour parcourir la région ?

- **M. Cretin**.- Concernant le Fablab mobile, nous n'avons pas prévu de connexions. Je pense que ce serait une excellente idée. Je suis tout à fait convaincu que l'acculturation commence également par le fait de voir les choses.
- Là, c'est un message collectif puisqu'il y a des écoles de management. On sort donc un peu du cadre du Fablab mobile. Je suis persuadé que les deux systèmes ont leur intérêt, c'est-à-dire que le Fablab mobile a un intérêt, de même que le jardin des connaissances et des savoirs qui est en projet et qui doit conduire à une forme d'acculturation.

Lorsqu'on demande à un élève de lycée ce qu'il veut faire plus tard, en général il a une réponse thématique. Si je prends la technique, il dit par exemple qu'il veut aller dans la mécanique. Parfois, c'est beaucoup plus large, il dit qu'il veut aller dans l'aéronautique. Mais l'aéronautique, c'est juste une thématique, c'est un ensemble de métiers. Dans l'aéronautique, on peut tout faire ou quasiment. On peut faire de la mécanique des fluides, ce qui est totalement indépendant de la microélectronique et on peut avoir une approche systèmes, faire de la programmation, etc. En fait, je crois que c'est là le plus gros problème à l'heure actuelle, c'est-à-dire qu'il faut essayer de décliner les thématiques en différents métiers et leur dire que, suivant ce qu'ils veulent faire, nous allons pouvoir les former dans tel ou tel métier de la thématique qui les intéresse.

Pour moi, la notion de Fablab est complémentaire, très utile mais complémentaire. C'est pour montrer ce qui existe. On est déjà dans le fait de toucher les objets, mais ceci au travers d'outils. J'ai donc tendance à décliner les choses de différentes manières. Il y a d'un côté les grandes thématiques que j'ai évoquées, d'un autre côté les objets et puis, pour passer de l'un à l'autre, il y a les outils. On est dans une approche qui est plus conceptuelle au sens où on va passer du rêve au métier. C'est-à-dire que les élèves, dans les lycées, ont un rêve du moins on l'espère -, ils souhaiteraient travailler dans tel ou tel domaine thématique et nous allons leur montrer quelles sont les formations qui vont leur permettre d'y arriver.

Je suis convaincu que le Fablab est important, mais c'est une autre approche. La vraie question est de savoir s'il faut vraiment les coupler, sachant qu'il y a les écoles de management. On n'était pas parti sur cette idée dans un premier temps, mais je suis persuadé qu'il faudrait que le Fablab mobile fasse le tour des lycées également pour répondre à cette problématique qui est celle de la construction des objets.

#### M. Chaillet. - Pascal.

- **M. Gillon**.- Je trouve l'initiative très intéressante. Sans aucune polémique, il y a des CMI à l'université de Franche-Comté qui préparent à des métiers d'ingénieur également. Je me demande s'il ne serait pas intéressant, à terme, de pouvoir croiser cela et intégrer cette dimension-là aussi.
- **M. Cretin**.- Il n'y a pas d'intégrisme par rapport à cela. Vous avez compris que c'était le pôle d'ingénieur et de management qui avait pris en charge le projet. Je pense qu'à terme, il faudra l'élargir à deux niveaux, l'élargir d'une part au niveau des IUT, ceci pour la simple raison que c'est la passerelle basse, et puis évidemment à tout ce qui correspond à des licences-masters orientés technologie. Je ne m'arrêterais pas à CMI qui n'est qu'un cas particulier.
  - **M. Gillon**.- Ils se rapprochent de l'école d'ingénieurs sur certains points.

Je ne vais pas critiquer les systèmes d'orientation, mais il est clair que le fait que les lycéens puissent rencontrer des étudiants qui ont déjà pratiqué est un énorme atout dans la capacité à les convaincre d'aller dans ces directions.

**M.** Chaillet.- S'il n'y a pas d'autre intervention, comme nous avons encore quelques sujets à traiter, dont certains pourraient être rapides, je vais mettre ce sujet au vote, sachant que le vote concerne la demande Région pour cofinancer ce projet.

Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie et je remercie Bernard pour sa présentation.

M. Cretin.- Merci à vous.

(Départ de M. Bernard Cretin)

## 6) Régime indemnitaire des agents UBFC - filière ITRF

M. Chaillet. - Nous revenons au rapport n° 6. Je laisse la parole à Olivier Prévôt.

**M. Prévôt**.- Merci. Il s'agit d'un rapport important. Je vais cependant essayer d'être assez rapide dans la présentation puisque vous avez eu le rapport.

Il s'agit du régime indemnitaire pour la filière des ITRF puisque nous avions déjà voté, dans ce conseil, les régimes indemnitaires pour la filière AENES. C'était le 15 novembre 2016. Je dois vous dire d'emblée que cette proposition a été soumise au comité technique dont je n'ai plus la date en tête. Il a été voté à l'unanimité. Ce qui permet de cadrer les choses.

Vous savez comment fonctionne le régime indemnitaire et quels sont les critères qui doivent prévaloir à cette répartition. Je ne vous en fais donc pas la lecture.

Nous avons, comme c'est prévu, réparti les différents postes qui existent à UBFC en fonction des niveaux d'emploi, IGR, IGE, etc., et puis en groupes en fonction du niveau de responsabilité des différents agents avec, pour faire simple, deux niveaux majeurs qui permettent de déterminer les choses, le niveau de technicité et le niveau d'encadrement. Vous avez les éléments plus détaillés dans le rapport.

C'est la première partie du rapport : la répartition des différents postes en fonction du type d'emploi et des groupes tels qu'ils sont définis par l'Etat.

Vous avez, page 5, le régime indemnitaire tel que nous l'avons défini. Un point de précision : je vous rappelle que nous ne sommes pas aux RCE et donc que notre enveloppe indemnitaire est dépendante de ce que l'Etat nous fixe. Nous avons donc à répartir l'enveloppe indemnitaire en fonction des moyens dont nous disposons, ce qui nous donne finalement une latitude assez étroite.

Ce qui a prévalu à la décision sur la répartition de ces montants (page 5), c'est d'essayer à la fois de respecter le plancher, dont je ne sais pas dire s'il est obligatoire ou suggéré, ce n'est en effet pas très clair. En tout cas, j'ai pu voir qu'il y avait des établissements - non pas au sein de la Comue mais sur le plan national – qui étaient en dessous de ce plancher, ce qui n'est pas notre cas. Nous devons donc respecter ce qui est indiqué dans les documents qui ont prévalu à la construction de ce régime indemnitaire et, par ailleurs, de faire en sorte que proportionnellement, les catégories C et B aient des moyens financiers un petit peu supérieurs aux catégories A pour faire en sorte que nous ayons des postes attractifs sur les trois catégories d'emploi.

Voilà ce que je pouvais vous dire sans être trop long, mais je suis à votre disposition si vous avez des questions sur la proposition qui vous est soumise.

#### M. Chaillet. - Merci.

**Mme Courbet**.- On sait que c'est un sujet très sensible dans les établissements. Nous sommes tous en train de travailler sur ce sujet. On connaît les difficultés que cela peut occasionner, ainsi que les soucis de RPS que cela peut engendrer.

J'aurais voulu connaître la manière dont vous aviez fait la répartition, sur quels critères. Comment avez-vous détaillé les trois items, les trois critères, les grandes thématiques indiquées par le ministère ? Comment avez-vous réparti et détaillé l'ensemble de ces critères pour arriver à la répartition que vous avez faite ?

Vous avez forcément dû suivre une grille. Nous sommes en train d'en mettre une en place et cela nécessite de longues discussions et un vrai consensus au sein des personnels. J'aurais donc aimé savoir quelle méthode vous aviez suivie.

Ensuite, j'ai deux interrogations sur le placement de deux postes, parce qu'on parle bien de poste et pas des personnes qui occupent les postes dans le cadre du RIFSEEP. On est vraiment sur les missions attachées aux postes. J'ai donc deux interrogations sur le positionnement de deux postes, notamment le responsable des affaires financières et le directeur du numérique. Ils figurent à un positionnement qui m'a un peu interpellée par

rapport aux missions qui sont les leurs, à leur intervention au niveau stratégique, au niveau coordination, au niveau de l'encadrement, sachant qu'ils travaillent sur des thématiques là aussi très sensibles.

Je me suis également posé une question et j'en ai discuté à l'interne, sur la répartition de l'enveloppe. Tout comme vous, nous ne sommes pas aux RCE, nous connaissons donc l'enveloppe contrainte. Nous connaissons les difficultés de l'enveloppe. Vous avez présenté une échelle extrêmement écrasée, avec un choix politique qui est le vôtre de favoriser plutôt l'indemnitaire des catégories B et des catégories C. Sauf que vous aurez à recruter un certain nombre de catégories A puisque ces personnels doivent coordonner et mettre en place le pilotage de la Comue. Avec un indemnitaire qui est extrêmement bas pour les catégories A, je veux juste vous alerter concernant les difficultés que nous rencontrons actuellement. Nous sommes en train de recruter deux postes sensibles, un responsable du patrimoine et un responsable du numérique. Il s'agit d'un développeur et pas du responsable du service. Nous avons reçu énormément de candidatures. Nous avons reçu les candidats, il s'agissait de profils extrêmement intéressants. Par contre, dès qu'on aborde le problème de l'indemnitaire, il n'y a plus personne. C'est-à-dire que nous avons un certain nombre de postes et de fonctions qui restent inoccupés parce que nous ne sommes pas du tout attractifs au niveau de l'indemnitaire.

Je voulais juste vous alerter sur ce point. C'est un choix de l'établissement. Chacun détermine l'échelle de rémunération et l'échelle indemnitaire qui est la sienne. Je souhaitais vous alerter sur le contexte actuel. Il y a une vraie reprise de l'activité et c'est très bien au niveau national. Mais maintenant, les personnes qui postulent ont le choix. Comme elles ont le choix, elles vont vers le poste qui rémunère. Même si le poste est extrêmement attractif en termes de missions et d'activité, on voit qu'on rencontre de grandes difficultés pour recruter.

**M. Chaillet**.- Si je peux me permettre, je pense que cette question est juste – et je parle, moi aussi, d'expérience -, mais ce n'est pas une question de régime indemnitaire, c'est déjà une question de salaire.

**Mme Courbet**.- Il y a vraiment l'indemnitaire. Pour le coup, c'est vraiment l'indemnitaire. Je vais juste vous donner un exemple. Les personnes qui travaillent dans les collectivités territoriales ont pratiquement le double, voire le triple de l'indemnitaire à mission égale et à responsabilité égale.

Nous avons également reçu des personnes de l'hospitalier où, là aussi, l'indemnitaire est dithyrambique par rapport à l'indemnitaire enseignement supérieur. Je tiens à le signaler. L'indemnitaire enseignement supérieur est largement inférieur.

Nous avons reçu aussi des personnes issues du ministère de l'intérieur, du ministère de la défense et il est impressionnant de voir à quel point nous sommes bas au niveau indemnitaire.

**M. Roche-Bruyn**.- Mon expérience interministérielle me montre aujourd'hui, très concrètement, que dans le secteur de l'enseignement supérieur, le régime indemnitaire sur les IATOS est très en dessous de la fourchette moyenne.

Je vois exactement la même chose que ce que vient d'indiquer Madame Courbet, pour le même poste, effectivement avec des fonctionnaires des collectivités territoriales ou des hôpitaux. Heureusement qu'avec notre ministère de tutelle de l'agriculture, nous avons un peu de marge de souplesse et de négociation. On arrive à négocier, mais il faut aller au-delà des plafonds qu'il y a sur l'enseignement supérieur et aller chercher dans les plafonds des services déconcentrés de l'Etat pour pouvoir s'aligner.

Sur les postes d'encadrement à responsabilité, c'est un vrai sujet aujourd'hui.

**M. Chaillet**.- Là, je suis d'accord. Ma réaction était liée au fait de la reprise d'activité, parce qu'il y a aussi le secteur privé qui est également potentiellement attractif.

**Mme Courbet**.- Il devient attractif et il est maintenant en concurrence avec nous. Avant, nous avions un certain nombre d'avantages annexes mais il n'y en a plus. Nous ne sommes plus du tout attractifs.

Je reviens sur ma première question. J'aurais voulu savoir quelle est la méthode que vous aviez suivie, en interne, pour pouvoir placer les différents postes dans la grille et dans les différentes catégories.

M. Prévôt.- Je vais répondre à cela dans la mesure des moyens qui sont à ma disposition.

Je voudrais tout d'abord souscrire à ce que vous avez dit, les uns et les autres, sur les risques actuels mais qui vont s'amplifier, on ne peut que s'en réjouir pour notre pays, mais de fait, la reprise du secteur privé va, sur un certain nombre de secteurs d'activité et probablement sur de plus en plus de secteurs d'activité, nous mettre en difficulté parce que, sur le salaire de base comme sur le régime indemnitaire, nous ne pourrons pas nous aligner. C'est une réalité à prendre en compte pour attirer des talents dans la fonction publique en général et dans la nôtre en particulier. Je suis entièrement d'accord avec cela.

On parle là de quelques dizaines d'euros. J'insiste beaucoup sur l'enveloppe contrainte, c'est-à-dire que nous avons effectivement plus de catégories A que de catégories B et de catégories C et nous souhaiterions évidemment être plus attractifs que nous ne le sommes. C'est une réponse sur laquelle nous devons être clairs, si ce n'est que si nous augmentions ne serait-ce que d'une centaine d'euros le régime indemnitaire des catégories A, nous serions dans l'incapacité de le tenir quand tous les postes d'UBFC seront là compte tenu de l'enveloppe financière à notre disposition.

Un élément supplémentaire d'appréciation. Nous avons d'ores et déjà – l'année dernière – sollicité le ministère sur un élargissement de l'enveloppe, compte tenu également du fait que les Comue, en règle générale, ont une pyramide d'emploi inversée par rapport à un établissement classique, c'est-à-dire que nous avons plus de A que de B et de C. De fait, il faut donc aussi que le ministère prenne en considération cette structuration dans l'enveloppe qui nous est dévolue.

La deuxième question, puisque je les ai prises à l'envers pour arriver aux critères, c'est celle de la grille telle qu'elle est. Le premier critère, c'est l'enveloppe. Le deuxième critère, c'est l'évolution des postes. C'est-à-dire qu'il faut aussi que nous puissions considérer les fonctions sur les postes parce qu'UBFC se développe et, par ailleurs, les personnes sur les postes.

Mme Courbet. - Non, c'est le CIA.

M. Prévôt.- Je sais que c'est le CIA. Encore faut-il avoir du CIA. S'il n'y a pas de CIA, il n'y a pas de capacité à le faire.

**Mme Courbet**.- Je rappelle qu'avec la réglementation RIFSEEP, on cote les postes et pas les personnes qui occupent les postes.

M. Prévôt. - Je suis d'accord.

**Mme Courbet**.- En fonction des missions et des responsabilités, la cotation doit être la plus équitable possible.

**M. Prévôt**.- Bien entendu et c'est ce que je viens de dire. C'est-à-dire que la Comue UBFC va évoluer dans ses compétences et dans l'élargissement de ses compétences, c'est bien le poste qui va évoluer. Je prends l'exemple de l'encadrement puisque cela répond à votre question sur les critères. Nous avons effectivement trois critères que j'ai évoqués: la technicité, le niveau d'encadrement et le rapport aux autres établissements ou à d'autres

partenaires qui font que le poste est plus ou moins exposé à des difficultés ou à des niveaux de technicité du poste, au nombre de personnes à encadrer et puis la relation que la personne peut avoir avec son environnement ou pas.

Ce sont ces trois grands champs qui ont déterminé le positionnement des postes dans cette grille. Ce qui répond à la remarque que vous avez formulée sur le directeur du numérique qui, sur l'interaction avec l'établissement, est très important, tout comme sur la technicité, mais peu sur l'encadrement aujourd'hui puisqu'il n'y a qu'une seule personne dans le service numérique.

Sur les affaires financières, on est sur les mêmes logiques. Mais si on compare le service académique et le service finances, on a un nombre de personnes et un nombre d'interactions qui sont différents. C'est cette cotation des postes qui a déterminé ce classement. Maintenant, comme on vient de le voir et comme cela a été discuté en première instance, comme il y a une relation beaucoup plus dense et beaucoup plus forte sur les RH ou sur les finances avec les établissements membres, il va de soi que le poste va évoluer sur un des critères d'interaction entre UBFC et les établissements membres et, à ce moment-là, on reclassera le poste dans un autre groupe. C'est le principe.

**Mme Courbet**.- Je pense qu'il aurait été intéressant que nous puissions bénéficier de la grille de cotation. C'est ce que nous faisons dans nos établissements, c'est ce qui est demandé par les personnels.

M. Prévôt. - C'est présenté au CA ?

**Mme Courbet**.- C'est présenté au CA ainsi qu'au CT, ce qui permet une transparence et un sentiment de compréhension par les différents personnels.

C'est juste une remarque que je fais parce que cela fait 6 mois que l'on travaille sur le RIFSEEP, que les collègues y travaillent aussi en parallèle et que c'est une remarque qu'on nous a faite. Le besoin de transparence, pour le coup, est important sur cette opération.

**M. Prévôt.**- Je pense que ce que je viens de vous exposer est tout à fait transparent. S'il y a un manque de transparence, il faut pointer à quel endroit il manque de la transparence afin que nous soyons mieux à même de répondre. Parce que quand je vous dis qu'il y a trois types de critères (l'encadrement, la technicité, le rapport avec l'environnement) qui nous permettent de regarder le positionnement du poste et de classer les postes, si ce n'est pas transparent...

Mme Courbet. - Quels sous-critères avez-vous utilisés ? Est-ce qu'ils se déclinent ?

**M. Prévôt.**- Ils se déclinent si dans les discussions il apparaît nécessaire de les décliner. Il n'y a pas de sous-critères. Il y a ces trois critères qui ont été votés en comité technique à l'unanimité.

Je vous dis qu'il n'y a pas d'autres critères que ceux que je vous ai exposés, il y a donc transparence sur nos critères qui sont les trois niveaux. Il n'y a pas de sous-critères chez nous. Ces trois catégories ont été présentées en comité technique, votées à l'unanimité et elles vous sont présentées aujourd'hui. Il n'y a pas de choses cachées, c'est transparent.

**Mme Courbet**.- Je souhaitais savoir quelle méthode avait été utilisée.

**M. Prévôt**.- Je viens de vous l'exposer et il n'y a rien de caché.

**Mme Traxer**.- Comment cela va-t-il se passer pour les mises à disposition ? Il y a déjà des personnes qui sont mises à disposition à la Comue, des personnels. Comment cela se passe pour le RIFSEEP ? Ils sont sur un poste mais ils ont un établissement d'origine. J'aimerais savoir quelle est l'articulation, sachant qu'il y en aura de plus en plus suivant la ligne de conduite sur laquelle nous sommes partis.

**M. Prévôt.**- C'est à étudier avec les établissements membres afin de trouver une modalité qui soit commune. Pour l'instant, c'est du cas par cas.

**Mme Traxer**.- C'est important.

**Mme Courbet**.- C'est très important. Les personnels qui sont mis à disposition de la Comue sont soumis au régime indemnitaire de l'établissement d'accueil.

M. Roche-Bruyn. - Lorsque c'est une vraie mise à disposition juridique.

**Mme Courbet**.- On a une personne qui est là et qui est mise à disposition, pas par le biais du L.718, c'est une vraie mise à disposition avec une convention de mise à disposition où tout est cadré. Dans ce cas, c'est le régime indemnitaire de l'établissement d'accueil qui doit s'appliquer. Il faut donc que les fonctions qu'occupent les personnes mises à disposition dans ce cadre soient adoptées en conseil d'administration pour pouvoir bénéficier de la base juridique et que l'agent comptable puisse leur verser leur indemnitaire au moment où la Comue basculera au RIFSEEP.

**M. Roche-Bruyn**.- Sinon, l'agent comptable ne paiera pas.

**Mme Courbet**.- Sinon, l'agent comptable ne paiera pas l'indemnitaire puisqu'il n'y aura pas de base juridique. Il faut un vote en conseil d'administration au même titre que pour les autres personnels titulaires de la Comue.

- M. Chaillet. Merci pour la réponse.
- **M. Trichard-Comparot**.- En vous écoutant toutes et tous, je me faisais la remarque que c'était typiquement le type de sujet qui pourrait être discuté avec les directeurs généraux des services des différents établissements préalablement à un passage devant nos instances.
- **M. Prévôt.** Rien n'empêche les établissements de le faire et d'y associer UBFC. Nous aurions effectivement été ravis qu'il y ait une discussion à ce sujet.

**Mme Courbet**.- Cela ne peut être que descendant.

- **M. Roche-Bruyn**.- Cela ne peut pas venir des DGS. Cela doit venir de la gouvernance de la Comue de prendre l'initiative de travailler avec les DGS sur ce sujet-là.
  - M. Prévôt. Ah bon ?
- **M. Roche-Bruyn**.- Bien sûr! Comment voulez-vous que nous devinions que vous allez faire passer ce sujet?
  - M. Prévôt. Parce que c'est la loi et que chaque établissement est concerné.
- **M. Roche-Bruyn**.- Je suis d'accord, mais on ne pouvait pas savoir que cela allait passer au CA d'aujourd'hui.
- M. Prévôt.- Les DGS peuvent échanger entre eux sans que nous déclenchions les choses.

- M. Chaillet. Cela nous ramène au débat antérieur.
- M. Prévôt.- Je vous rappelle à nouveau que, depuis 14 mois, il n'y a pas de DGS.
- **M.** Chaillet.- La remarque est entendue.
- **M. Hameau**.- Typiquement, suite à cet échange, je pense qu'il faut s'écouter. Lorsqu'on parle de transparence, puisque j'ai entendu parler de transparence d'un côté, ce n'était pas une attaque vis-à-vis de vous. C'est important.

La deuxième chose, c'est que si vous avez défini des critères et que vous les avez votés en comité technique, autant les fournir.

- M. Prévôt. Ils sont dans le rapport.
- **M. Hameau**.- S'il y a des incompréhensions, il faut les accepter, il faut y répondre et c'est tout. Je pense qu'il y a là des choses qui peuvent être un peu améliorées dans la discussion, dans l'écoute et cela fera grandir la confiance, j'en suis sûr.

L'histoire des DGS, c'est une proposition. On la note et cela peut être une idée. Il faut donc essayer de s'écouter.

M. Chaillet. - Merci. Madame Carroger.

**Mme Carroger**.- Une remarque très courte. Je suis contente d'apprendre que les ingénieurs hospitaliers gagneraient plus que les ingénieurs qui travaillent à l'université. Le problème, c'est qu'ils me disent le contraire. Je suis donc très intéressée par ce que vous dites!

Il faut savoir que chez nous, un ingénieur qui débute, que ce soit un ingénieur recherche, travaux ou biomédical, il a 1 700 € nets. À 1 700 €, vous ne trouvez pas d'ingénieurs. Je ne sais pas comment vous faites, mais nous ne trouvons pas d'ingénieurs.

**M. Trichard-Comparot**.- On est à 1 400 / 1 500 €.

**Mme Carroger**.- À mon avis, nous sommes à peu près aux mêmes montants.

Après, s'ils n'acceptent pas d'être titulaires, on essaie de prendre la grille et on les met au plus haut, comme vous devez le faire également et ils sont alors contractuels. Sinon, s'ils acceptent d'être titulaires chez nous, ils ont une prime qui peut correspondre à 40 % du salaire. Je vous l'indique pour que vous puissiez faire la même réponse. Ce n'est pas automatique.

On le voit chaque année, en fonction du travail de la personne, elle a 10 %, 20 %. Cela dépend des hôpitaux, mais ici, au CHU du Besançon, quelqu'un qui arrive aura 10 %, puis 15 %, puis 20 %, etc. C'est la politique menée ici, au CHU de Besançon et c'était déjà comme cela avant mon arrivée. Par contre, il y a des établissements où on peut dire que comme la personne fait un travail formidable, on lui donne 40 % dès la première année. Ceci dépend de chaque chef d'établissement.

**Mme Courbet**.- Même sur les catégories B que nous avons reçus, l'indemnitaire était largement supérieur.

**Mme Carroger.** - Tant mieux !

**M.** Roche-Bruyn.- Il est clair que sur le déroulement des indices dans un grade ou un corps, quelle que soit la fonction publique, c'est assez proche l'un de l'autre. Tout ce qui fait la différence, c'est l'indemnitaire. C'est là la grande différence qu'il peut y avoir entre les

différentes fonctions publiques et à l'intérieur d'une même fonction publique entre les différents ministères, par exemple. C'est très fort. Tout le monde sait qu'il vaut mieux être fonctionnaire de Bercy que fonctionnaire de l'enseignement supérieur, il n'y a pas de problème là-dessus.

J'en ai vu dans une instance interministérielle préalablement (le SGAR), je peux vous dire qu'on voit très clairement les différences de niveaux indemnitaires qu'il y a d'un département ministériel à l'autre, c'est flagrant. C'est du simple au quadruple sans problème.

**M. Chaillet**.- Je vous propose d'avancer.

Je vais mettre cette proposition au vote.

Qui s'oppose?

Qui s'abstient ? Huit abstentions.

- **M. Roche-Bruyn**.- L'explication de vote, c'est que, pour nous, c'est typiquement un sujet qui aurait dû être évoqué en conseil des membres.
  - M. Chaillet. Merci.

# 8) Demande de subvention Région : Projet « Forum Jeunes Chercheurs »

**M. Chaillet**.- Nous passons au point n° 8 qui est une demande de subvention Région pour un projet « Forum Jeunes Chercheurs ».

J'en profite pour excuser Khadija Chahraoui qui avait un impératif cet après-midi, elle ne pouvait donc pas être présente pour vous parler de ce dossier.

Je suppose que vous l'avez lu. Il s'agit d'organiser un forum de jeunes chercheurs dans le cadre de l'ED Environnement Santé, avec un programme qui permet à ces jeunes de s'entraîner et de durcir leurs compétences dans le domaine de la présentation des résultats scientifiques. Il y a un plan de financement.

La demande qui vous est faite, c'est de bien vouloir approuver cette demande de subvention à la Région, mais pas uniquement, aux différents partenaires financeurs également puisqu'il y a aussi la ville et le Crédit Agricole.

J'ai été assez rapide, assez synthétique. Y a-t-il des commentaires ? Non.

Je mets cette proposition au vote : qui s'oppose ?

Qui s'abstient?

(Unanimité).

Merci.

# 9) Projet de Finale régionale des « chercheurs entrepreneurs challenges » avec l'AEF

**M. Chaillet.**- Le point suivant concerne un projet de Finale régionale des « chercheurs entrepreneurs challenges » avec l'AEF. Je ne sais même plus ce que veut dire AEF tellement nous l'utilisons. C'est une agence de presse qui travaille dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle propose, dans trois régions, de lancer des finales régionales pour mettre en valeur des jeunes entrepreneurs, soit docteurs entrepreneurs, soit start-up connexion sur la région. Ils proposent trois régions pour expérimenter ce dispositif : le Grand Est, l'Auvergne Rhône-Alpes et la Bourgogne Franche-Comté.

C'est une proposition qui nous a été faite. Nous en sommes au début de l'opération, mais je souhaitais tout de même vous faire état de cela au début de l'opération puisque,

derrière, il y aura évidemment des demandes de financement.

Il vous est demandé d'approuver tout d'abord le principe de cette organisation et les demandes de financement futures qui pourraient être faites dans le cadre de cette action.

Y a-t-il des commentaires ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Merci.

# 10) Convention de reversement à la FCS BFC pour Labex et Idefi

**M. Chaillet**.- Nous passons au point 10, la convention de reversement à la fondation de coopération scientifique Bourgogne Franche-Comté de la part d'UBFC puisque, comme vous le savez, les Labex et les Idefi sont, dans le règlement financier de l'ANR, associés à l'initiative Idex ou I-Site qui sont portés au niveau du site.

Depuis cette année, pour ce qui est des financements, comme vous le savez puisque nous avons passé la convention d'attribution d'aide en décembre dernier ici même, ils sont associés et sont reversés à la FCS pour qu'elle continue son travail qu'elle a fait depuis le début sur ces projets Labex et Idefi, la FCS étant bénéficiaire non-partenaire. C'est un statut qui existe dans le règlement financier de l'ANR de fraîche date et c'est heureux puisque cela nous permet de l'utiliser comme tel.

Il y a à la fois des chiffres qui sont évidemment les mêmes que ceux qui sont dans la convention avec l'ANR, pour les deux projets de Labex Action et LipSTIC et pour le projet Idefi Talent campus.

2 151 485 € pour le Labex Action.

1 623 760 € pour LipSTIC.

1 050 000 € pour Talent campus.

Il y a évidemment une convention de reversement à faire entre UBFC et la FCS pour pouvoir reverser ces sommes sur les deux Labex et sur l'Idefi à la FCS.

Y a-t-il des commentaires ? Un commentaire.

**M. Tatibouët**.- Ce n'est peut-être pas le bon moment, mais j'aimerais comprendre, à un moment, comment fonctionne la FCS, pourquoi lui reverse-t-on de l'argent. On a peut-être déjà évoqué ce sujet, mais cela reste flou.

**Mme Carroger**.- A cette heure, ça va être difficile!

**M. Chaillet**.- Oui, je crois que cela nous amènerait assez loin. La FSC gère ces financements-là depuis leur début. Il s'agit d'aller jusqu'à la fin, c'est-à-dire fin 2019, pour clôturer cette période de gestion de la FSC.

Qui s'oppose? Qui s'abstient? (Unanimité). Je vous remercie.

# 11) Convention de reversement pluriannuel des masters

**M.** Chaillet.- Le point 11 concerne également des reversements mais, cette fois, aux établissements qui portent les masters en anglais, qui sont des masters cofinancés I-Site. Ces reversements n'affectent pas la trajectoire d'UBFC, ils sont dans I-SITE. Cela a été le cas l'année dernière puisque vous savez que nous avons cinq masters qui fonctionnent depuis la rentrée 2017 et trois autres qui devraient ouvrir à la rentrée 2018.

L'idée est de ne pas y revenir chaque année, puisqu'on connaît la pluriannualité exacte de ces masters sur 4 ans pour faire ce reversement sur l'année en cours mais avoir quelque chose de plus global avec une convention de reversement prévue à cet effet.

Les sommes vous sont indiquées. Ce sont les sommes qui avaient été décidées par le Copil I-Site à la suite de l'évolution par les experts de la devise Euribor.

- **M. Roche-Bruyn**.- Dans la délibération, il doit manquer un des deux masters portés par AgroSup.
  - M. Chaillet.- Normalement, il y en a huit. J'en vois huit.
- **M. Roche-Bruyn**.- Je ne retrouve pas celui de Microbiology and Physicochemistry for food and wine Processes.
  - M. Chaillet. Si, il est indiqué. C'est la mention 4, celui qui est tout en bas.
  - M. Roche-Bruyn. Pas dans la partie délibération.
  - M. Chaillet. Pardon.
  - **M. Prévôt**.- C'est parce qu'il y a les deux mentions.
  - M. Trichard-Comparot.- Il y en a un qui est répété deux fois, le dernier.
  - M. Roche-Bruyn. GREEN est répété deux fois.
  - M. Chaillet. C'est exact. Il faut remplacer le dernier par le master MP2.

75 000 € à AgroSup Dijon au titre du parcours de Master MP2 dont je ne sais plus qui est le responsable.

- M. Roche-Bruyn. C'est Camille Loupiac.
- M. Chaillet. Merci. Nous allons faire cette modification.

En intégrant cette modification et s'il n'y a pas davantage de commentaires, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? (*Unanimité*). Je vous remercie.

#### 12) DU "D2E" et Pépite

M. Chaillet.- Le rapport n° 12 concerne le diplôme d'étudiant entrepreneur, sur lequel nous vous avions déjà sollicités. Il consiste à porter les frais d'inscription à leur valeur normale qui est de 189,10 € sachant qu'à travers Pépite – c'est ainsi que cela fonctionne dans les « Pépite » -, les frais pédagogiques sont pris en charge par le financement Pépite au niveau d'UBFC et que les étudiants, puisque le D2E est porté par l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté, sont inscrits à l'université de Bourgogne et à l'université de Franche-Comté.

Vous avez tous les éléments dans le rapport. Pardon de cette concision.

S'il n'y a pas de remarques, qui s'oppose à cela?

Qui s'abstient?

(Unanimité).

J'ai l'impression d'être un peu directif, je vous prie de m'en excuser.

## 13) Présentation des lauréats MT180

**M. Chaillet**.- Le point 13 concerne les lauréats du concours « Ma Thèse en 180 secondes ». Là aussi, le rapport est court mais, je l'espère, à peu près clair. C'est la même demande que l'année dernière.

Il se trouve que nous avons une doctorante, cette année, qui a tout raflé, pour dire les choses un peu trivialement. Elle doit donc bénéficier de deux prix de 150 €, ce qui ne va pas la rendre milliardaire.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver le versement de ces prix à Karen Rihani qui a vraiment fait une excellente présentation.

Pas de commentaire ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? (Unanimité). Merci.

## 14) Adhésion d'UBFC à l'association VP-NUM

**M. Chaillet**.- Dernier point : l'adhésion d'UBFC à l'association VP-NUM, l'association des vice-présidents numériques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Cela coûte 300 € par an et, comme pour toutes ces associations, cela permet à nos collègues de discuter entre eux et de partager des problématiques qui sont, pour la plupart, rapidement communes.

Je vois que les commentaires ne se bousculent pas.

Qui s'oppose? Qui s'abstient? (Unanimité). Je vous remercie.

# 15) Questions diverses

**M. Chaillet**.- Nous n'avons pas reçu de questions diverses. Ce CA est donc clos. Je vous remercie.

Le prochain CA aura lieu le 28 juin. D'ici là, il nous faudra vous proposer les dates de CA de 2018-2019.

Merci beaucoup et bon retour aux uns et aux autres.

-:-:-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 08)